

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

Nombre de membres du Comité syndical : 53

Nombre de conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 12 octobre 2023

Présidente : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (31) : Bertrand AFFILÉ, Bassem ASSEH, Claude AUFORT, Sylvie CAUCHIE, François CHÉNEAU, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZÉNAT, Hervé FOURNIER, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINÉ, Jean-Sébastien GUITTON, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Rémy NICOLEAU, François OUVRARD, Céline PAILLARD, Jean-Claude PELLETEUR, Éric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER

Absents et représentés (8) : Rodolphe AMAILLAND (pouvoir à André SALAUN), Marie-Annick BENÂTRE (pouvoir à Fabrice ROUSSEL), Laure BESLIER (pouvoir à Bertrand AFFILÉ), Delphine BONAMY (pouvoir à Tristan RIOM), Mathieu COENT (pouvoir à Jean-Michel CRAND), Michel MÉZARD (pouvoir à Rémy NICOLEAU), Valérie OPPELT (pouvoir à Bassem ASSEH), Nicolas OUDAERT (pouvoir à Rita SCHLADT)

Absents et excusés (14) : Erwan BOUVAIS, Christophe COTTA, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Barbara NOURRY, Pascal PRAS, Aymeric SEASSAU, Franckie TRICHET, Bruno VEYRAND

Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Président du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du Champ-de-Mars 44 923 Nantes cedex 9
www.nantessaintnazaire.fr

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

Johanna ROLLAND

Bonjour à chacune et à chacun. Je suis ravie de pouvoir nous retrouver ici à Saint-Nazaire et je remercie David Samzun de nous accueillir pour ce comité syndical qui marque une étape importante dans l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale.

En effet, nous nous retrouvons aujourd'hui pour débattre entre nous d'une « version zéro » du projet d'aménagement stratégique mais ce n'est qu'un premier débat car il est prévu, je le dis d'emblée, un nouvel échange en conseil syndical le 15 février prochain, et enfin, le débat final, que je qualifierai de réglementaire, sur le projet d'aménagement stratégique, aura lieu au mois de juin 2024.

Nous sommes donc clairement dans une nouvelle étape, dans un nouveau cycle, tel que nous nous l'avions acté et décidé collectivement.

J'ajoute un mot sur les enjeux de fond. Je serai, à ce stade, extrêmement rapide. Nous nous l'étions dit ensemble : le projet que nous construisons est un projet singulier. Il ne s'agit pas d'un copié – collé que l'on pourrait retrouver n'importe où ailleurs, en France, finalement. Ce projet est à la fois fidèle à nos valeurs, fidèle à l'histoire de ce territoire et en même temps, totalement au niveau des enjeux de notre temps. Je pense notamment aux questions d'urgence sociale et d'urgence climatique qui s'imposent à nous, à l'évidence, chaque jour.

Cher David, je t'invite à dire un mot d'accueil si tu le souhaites.

David SAMZUN

Bonjour à vous toutes et à vous tous. Je suis heureux de vous recevoir ici, dans la salle du Conseil communautaire.

Pour faciliter la lecture des travaux, je vous propose – si tu en es d'accord, Madame la Présidente – de passer tout de suite aux délibérations, et je dirai peut-être un petit mot lorsque nous ouvrirons le débat, pour ne pas casser la dynamique de cet après-midi.

Johanna ROLLAND

Volontiers. Frédéric, je te laisse la main pour présenter la première délibération.

Approbation du compte rendu du Comité syndical du 16 juin 2023

Frédéric VASSE

Merci, Madame la Présidente. Il s'agit d'abord de revenir sur le compte rendu de la précédente séance pour recueillir l'approbation du Comité syndical.

Johanna ROLLAND

Merci. Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce compte rendu est adopté.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

Désignation du secrétaire de séance

Johanna ROLLAND

Nous avons à désigner un secrétaire de séance. Quelqu'un a-t-il été préfléché ?

Frédéric VASSE

Nous avons eu l'idée de proposer à Mme Gouez de bien vouloir assumer cette mission.

Johanna ROLLAND

Merci pour cette acceptation.

Madame GOUEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Point pour information

- **Information sur les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22**

Johanna ROLLAND

Nous avons ensuite l'information sur les décisions prises. Y a-t-il des questions sur ce volet ? S'il n'y en a pas, nous allons pouvoir passer à la délibération dite 2023-10.

Délibération

- **Délibération 2023-10 : délibération sollicitant une subvention régionale du fonds de soutien à l'ingénierie territoriale en Pays de la Loire, pour la réalisation de l'étude d'évaluation transversale systémique**

Frédéric VASSE

L'idée de cette délibération est d'aller solliciter une subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire sur le fonds de soutien à l'ingénierie territoriale, puisque nous savons qu'il est en capacité de nous financer une étude transversale systémique (qui comprendra l'étude d'évaluation environnementale) potentiellement à hauteur de 30 %, ce qui ferait une subvention de 11 692,50 euros. C'est sur ce point que vous devez délibérer.

Johanna ROLLAND

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je la mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

Nous allons pouvoir passer à la deuxième partie – la plus intéressante – de notre réunion. Cela ne signifie pas que la subvention régionale n'était pas absolument utile pour la suite de ce que nous avons à faire.

David, je te redonne la parole.

Le temps du débat

Débat autour du premier rapport préparatoire à l'écriture du Projet d'aménagement stratégique (PAS version 0), suite aux rencontres organisées dans nos cinq intercommunalités

David SAMZUN

Je vous l'ai dit. Je découvre ce document que j'ai sous les yeux (NDLR : rapport des conseils de développement). J'espère que nous n'attendrons pas 2050 pour être heureux. Je vous souhaite donc la bienvenue ici.

Permettez-moi peut-être de vous livrer quelques éléments d'échange, non pour introduire le sujet, mais pour vous donner l'état d'esprit qui est le mien, vu de ce côté du Pôle. Je lisais d'ailleurs avec beaucoup d'attention, hier ou ce matin, les quatre scénarios que l'Insee transmettait au grand public sur les évolutions et l'attractivité de ce département, de cette région des Pays de la Loire. Cela interpelle évidemment sur ce que nous appelons « Trajectoire 2050 », nos travaux, nos réflexions et notre difficulté à nous projeter sur un temps à moyen terme.

Je crois qu'il y a quelques sujets qui doivent dépasser nos points de vue, nos réflexions, nos sensibilités.

Vous savez mon attachement aux politiques de l'habitat, ma préoccupation pour loger tous ceux qui viendront, qui veulent venir ici, n'ayant pas la capacité de fermer les portes ici ou là, au plus près des zones d'emploi. C'est, je crois, l'une des premières questions qui nous est posée. Il s'agit de l'habitat, de ses conséquences, de faciliter nos déplacements, de promouvoir les offres de déplacement, parfois uniques, parfois combinées suivant l'endroit où l'on se situe, avec, bien sûr, les enjeux de pouvoir d'achat et les enjeux environnementaux.

C'est aussi, et j'y suis toujours vigilant, l'idée que ma génération, notre génération, en tout cas, dans le temps politique où nous nous situons, ne doit pas se considérer simplement comme des héritiers, ne se comporte pas comme des hommes et des femmes qui parleraient d'anticipation, de lobbying. Je pense aux grandes infrastructures qui sont nécessaires pour pouvoir continuer à développer nos activités, toujours au service de la transition énergétique, dans ce bassin industriel. Je pense bien sûr au projet Éole, ce projet d'éoliennes flottantes extrêmement important, y compris pour être en capacité d'aller chercher une acceptation sociale, environnementale beaucoup plus grande.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

Vous avez également vu, j'imagine, les uns et les autres, que les liaisons entre Nantes et Saint-Nazaire, que ce soit par la voie ferrée ou par la route, semblent oublier l'ensemble des territoires qui se situent entre ces deux grandes villes.

C'est bien sûr aussi le sujet du fleuve et la capacité d'en prendre soin, y compris en relation avec nos industries.

Il y a quelques sujets que je souhaite développer rapidement.

Voulons-nous vraiment afficher clairement la responsabilité spécifique des zones urbaines denses – je ne vais pas les citer, mais vous les identifiez facilement – dans nos villes constituées pour être en capacité de recevoir, de permettre à ces hommes et à ces femmes d'y habiter, pour des raisons sociales, économiques, mais surtout, environnementales ?

Je veux aussi évoquer le sujet de la place de la voiture que l'on ne peut pas traiter de la même façon quand on se situe dans la métropole nantaise que lorsque l'on se situe dans d'autres lieux du Pôle métropolitain. Je pense particulièrement aux activités autour de la ruralité et aux mairies de la Brière, où nous n'arriverons jamais à aller chercher des réseaux de transport en commun aussi efficaces, quand il y a aussi peu de densité.

Je pense aussi à la question de la place de l'aéroport. Je vois, ici ou là, des sujets qui sont traités dans la presse, et pas plus tard qu'hier ou ce matin. L'aéroport ne sert pas que Nantes Métropole ou la région nantaise. C'est un sujet majeur chez nous.

Bien sûr, lorsque l'on parle de transports, on parle de la voiture, mais il y a aussi le RER métropolitain, qui se concevait, au départ de Nantes, de Nantes Métropole, comme un projet en étoile autour de la métropole et non comme un outil métropolitain. Il faut dire qu'il nous faut avoir des liaisons efficaces, respectueuses, mais aussi adaptées aux différents échanges que nous avons entre Nantes et Saint-Nazaire.

C'est aussi la question d'avoir un aménagement équilibré du territoire, c'est-à-dire d'éviter d'avoir des espaces qui ne seraient dédiés qu'au développement pendant que d'autres ne seraient que des espaces récréatifs des habitants, autrement dit, de ne pas voir, ici ou là, des spécificités de territoire, mais bien d'avoir des territoires qui soient adaptés aux enjeux que nous décidons de prendre à bras le corps et qui correspondent à l'état de l'économie ligérienne de nos villes, de nos agglomérations, de nos territoires.

Enfin, nous devons prendre en compte le fait qu'un certain nombre de nos espaces ne peuvent pas être librement réinvestis tant ils sont marqués par un besoin d'infrastructures lourdes. Je le dis assez facilement. Autant j'entends, dans les débats nationaux, et je le partage volontiers, que nous pouvons déplacer, ici ou là, telle ou telle activité, implanter ou réindustrialiser telle ou telle activité autour de zones déjà habitées pour ramener le monde économique et les entreprises au plus près des habitants, autant je ne sais pas déplacer la construction de nos énergies marines renouvelables, je ne sais pas déplacer nos chantiers navals, je ne sais pas déplacer des sous-stations électriques, je ne sais pas déplacer Airbus au-delà de notre port et surtout, je ne sais pas déplacer toutes les activités industrielles qui ont besoin d'infrastructures et notamment, des infrastructures portuaires.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

Je crois que le Pôle métropolitain est un espace politique, qu'il faut assumer en tant que tel. C'est un espace où nous pouvons discuter, interroger. En tant que président de l'agglomération nazairienne, qui rassemble neuf communes autour de Saint-Nazaire, j'indique que nous ne partageons pas le même Scot avec nos voisins, à quelques kilomètres, comme Cap Atlantique, ou comme le Pays de Pontchâteau ou le Pays d'Herbignac, où l'on peut rapprocher les activités économiques au plus près de l'habitat ; Entre les deux, il y a un parc régional de Brière auquel nous tenons, notamment parce que c'est un puits de carbone – encore faut-il le vérifier... Ces sujets sont extrêmement importants.

Dans le sud Loire, nous avons pu nous le dire sans aucune agressivité, on observe un mitage de la campagne et le développement de lotissements avec des kilomètres carrés d'habitat et des flux quotidiens. Il suffit de voir ce qui se passe sur le pont de Saint-Nazaire lorsqu'il y a le moindre pépin. L'industrie nazairienne, de mon point de vue, c'est un fait et je suis prêt à en débattre avec n'importe qui, est au service de la transition énergétique, quoi que l'on en dise. Si, demain matin, ce pont venait à connaître des difficultés, l'industrie nazairienne, ligérienne, du nord de la Loire, ne fonctionnerait plus, puisque son bassin d'habitat se situe dans le sud Loire. Des réflexions, des questions de coopération, des interrogations sur ces périmètres peuvent se poser, et ce sont des sujets qui, à mon sens, ne pourront attendre 2050 pour être étudiés, réétudiés. En tout cas, il faut aller chercher des coopérations. Je le dis ici très tranquillement : nous sommes entre nous, ce n'est pas une défiance vis-à-vis du Pôle métropolitain, mais nous devons prendre en considération des bassins de vie, des bassins économiques, des bassins d'habitat, des bassins culturels, et ces sujets doivent être mis sur la table sans aucun tabou et surtout, sans aucune caricature.

Voilà, Madame la Présidente.

Johanna ROLLAND

Merci, cher David. Le débat est ouvert et attendu, on le voit. J'ajoute juste un mot sur un sujet d'actualité, puisque tu y as fait référence. Je veux partager un élément sur la question de l'aéroport. Pourquoi est-ce un élément d'actualité ? Vous le savez, le ministre est venu sur le territoire. David a eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet dans la presse, à raison. J'ai moi-même relayé la nécessité de respecter l'histoire du périmètre. Je pense à la configuration du syndicat mixte aéroportuaire.

Si je l'évoque ici, c'est pour vous dire que les maires de la Métropole, réunis hier, ont acté collectivement le fait non seulement de respecter le périmètre historique, donc le syndicat mixte aéroportuaire, mais de dire que cet aéroport n'est pas uniquement l'aéroport de la Métropole. Nous avons donc acté collectivement, hier – je vois notamment Fabrice Roussel et Bertrand Affilé –, que dans la copie que les maires vont rendre au préfet pour le compte du ministre, le sujet du grand territoire nécessitait d'être abordé.

Puisque le sujet a été évoqué, j'ajoute simplement que l'on ne peut pas non plus poser cette question sans poser celle de la protection des populations riveraines. Nous avons, là aussi, des points d'équilibre à trouver. Nous avons besoin de parler de la connexion du grand territoire, mais il est aussi de notre responsabilité de parler de la protection des populations.

Je l'évoque aujourd'hui puisque le ministre doit revenir sur le territoire au cours de la prochaine quinzaine. Il y aura donc un calendrier relativement contraint et je propose que le Pôle puisse

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

être l'espace de circulation et de diffusion de l'information, puisqu'à priori, ce n'est pas tout à fait organisé de cette façon du côté de l'État. Je propose donc qu'en horizontalité, nous partagions les informations sur ce sujet.

Frédéric VASSE

Merci, David, merci, Johanna, pour ces mots d'introduction. On voit bien que le débat démarre déjà, mais avant d'entrer dans le vif du sujet, vous allez voir qu'avec l'équipe du Pôle métropolitain, mais également les agences d'urbanisme, avec qui nous avons préparé cette séquence autour de la révision du Scot et notamment, ce premier débat autour du projet d'aménagement stratégique, nous avons besoin de revenir vers vous d'abord sur la méthodologie de construction. C'est la vocation du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire d'aller d'abord écouter, entendre le territoire. Je voulais donc revenir rapidement sur ce que j'appelle les légitimités, dans cette méthode itérative que nous avons proposée.

Nous nous situons aujourd'hui dans une phase de légitimité politique. C'est là que nous avons commencé à nous revoir ces derniers jours. Nous avons eu ces débats dans la légitimité territoriale auprès de chaque EPCI. S'exerce aujourd'hui la légitimité démocratique en assemblée du Comité Syndical. Mais avant cela, il s'est passé beaucoup de choses et nous allons devoir, aujourd'hui, prendre le temps de mesurer ce que la phase de concertation a apporté dans le pot commun de la discussion, au service de votre réflexion d'élus.

Il y a eu donc trois avis formulés, entre l'avis citoyen, l'avis des élus communaux et l'avis des entreprises. L'avis des conseils de développement a été remis officiellement mardi dernier, en présence de plusieurs d'entre vous, notamment Aziliz et Éric, nos animateurs Scot, mais également un certain nombre de représentants d'intercommunalités. Je vous remercie d'avoir été présents. Le retour des conseils de développement sur cette soirée est très positif. Le petit livret « Heureux en 2050 » est une production exclusive des cinq conseils de développement. Ne nous en voyez pas totalement responsables. Pour autant, ce titre est une belle promesse.

Près d'une cinquantaine de cahiers d'acteurs a également été digérée par l'équipe. Évidemment, dans ce schéma apparaît également la légitimité de co-construction de l'atelier des élus du Scot comme un fil continu de ces mois de travail. Je souligne qu'il nous manque encore un point dans cette démarche de travail : il nous manque la note d'enjeux des services de l'État. Cette légitimité administrative est incontournable, indispensable. Nous attendons cette note prochainement. Nous avons un peu précipité les choses en rencontrant à la fois la DDTM, puis la DREAL et bientôt, le secrétariat de la préfecture pour demander de pouvoir en disposer dans les meilleurs délais. Nous y reviendrons prochainement.

Vous avez reçu ce premier rapport préparatoire. Je bascule sur les prochaines étapes pour vous dire où nous en sommes. Nous sommes le 20 octobre. C'est le premier comité syndical. C'est à l'issue de ce premier comité syndical que nous devons être capables, nous, de réécrire une version 1 du projet d'aménagement stratégique. Vous avez reçu un document préparatoire, la version 0, en mode martyr, pour provoquer le débat. Mais aujourd'hui, nous entendons bien ramasser la qualité de production de vos échanges pour nous permettre d'avoir un PAS audacieux dans sa version 1. Par conséquent, toute l'équipe ici réunie compte sur vous et sur la qualité de vos débats. C'est à partir de cela que nous viendrons aussi travailler sur le document d'orientations et d'objectifs. Nous y reviendrons.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

En introduction, je veux vous dire que ce que vous voyez est ce qui a été présenté dans chaque intercommunalité. Je tiens à ce que nous ayons toujours le même message et le même propos partout. C'est important, lorsque l'on est un pôle métropolitain qui se veut être un territoire de coopération.

Il faut se rappeler que le Scot, c'est d'abord une attitude, une attitude de coopération intercommunale, qui permet à chaque niveau de territoire de gérer son développement, mais en pensant aussi à celui des autres, à ce qui se passe à côté ou autour. Le Scot est aussi un outil de légitimation de visions désirables pour qu'il y ait un territoire de vie, de valeurs socialement construites. C'est aussi, évidemment, un cadre d'action des politiques publiques pour toutes les intercommunalités. Mais je le répète, si c'est un guide pour l'action publique, c'est aussi un cadre de référence pour les acteurs privés. C'est-à-dire que tout ce qui sera inscrit dans le projet d'aménagement stratégique vaut en déclinaison sur les PLUI de vos intercommunalités, mais pensez bien que ce qui sera écrit dans le projet d'aménagement stratégique doit venir aussi mobiliser les acteurs du territoire, ceux qui font le territoire à vos côtés : les entrepreneurs, les associations, les porteurs de projet, etc.

Le débat d'aujourd'hui porte bien sur ce PAS au service du DOO (document d'orientation et d'objectifs) que nous devons assumer.

Grâce au travail de Stéphanie Arnaud, notamment, qui est au fond de la salle et que je remercie devant tout le monde, nous avons collecté – y compris ce qui s'est dit mardi soir dernier, avec les conseils de développement – les expressions majeures issues de la première phase de concertation pour venir enrichir potentiellement votre débat.

Premiers résultats de la phase de concertation

Nous avons listé sept convergences d'attentes de l'ensemble des productions des élus communaux, des citoyens, des entrepreneurs, des cahiers d'acteurs dans leur diversité et des conseils de développement. Quand cela figure en gras et en vert foncé dans la présentation, cela vous montre que cela a été répété plusieurs fois dans plusieurs endroits.

La première convergence d'attentes se situe autour de la question des centralités réinvesties en proximité : le bourg vivant et apaisé. Cela passe par une organisation spatiale du territoire et des bassins de vie repensée, la place des villes secondaires réinvestie, un maillage plus polycentrique... On voit bien, autant dans l'atelier des élus que dans la phase de concertation, que ces éléments ont beaucoup émergé. Garantir l'accès au logement pour tous est un élément qui est ressorti fortement : la question du logement social, du logement abordable, le fait de garantir aussi des parcours résidentiels, notamment dans le cadre du vieillissement annoncé de nos populations. En dessous, ce ne sont pas des petits sujets. Ce sont des sujets qui sont également importants, et nous les avons cités, qui tournent autour de la question de la mixité, de la revitalisation des centres de bourgs, de la notion de densité des villages que l'on voit apparaître ici ou là, comme si l'on avait besoin de se sécuriser dans les temps que nous traversons en ce moment.

La deuxième convergence d'attentes est autour de la question de la compréhension des sols vivants à préserver au service d'une santé globale du territoire, une santé globale du territoire

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

à entendre comme la santé à la fois des écosystèmes, de l'environnement, mais aussi de la santé humaine, qui formeraient un tout. Il y a l'énorme sujet de la préservation du cycle de l'eau, à garantir dans sa qualité mais aussi, notre capacité de gouverner et de sécuriser la disponibilité de la ressource en eau. C'est un sujet qui est sur la table, nous le savons bien. Il est plébiscité de façon prioritaire dans toute la première phase de concertation. Là-dessus, nous avons forcément besoin de vous entendre, aujourd'hui. Il s'agit aussi de mettre la priorité sur la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, de favoriser l'approche de santé globale – biodiversité, humaine, etc. Cela a été beaucoup dit dans les conseils de développement, d'ailleurs, mardi soir également. La trame verte et bleue, de nouvelles trames – la trame brune, la trame noire, etc. –, sont des déclinaisons que je n'esquive pas. Elles sont importantes et vous les aurez dans le compte rendu.

La maîtrise publique foncière pour la qualité de vie, c'est la question du rapport à la densité. De façon assez intéressante, il y a convergence de vues sur le besoin d'imaginer autrement la manière dont le tissu urbain se restructure, se renouvelle. On a l'impression que cette acceptation de la densité progresse dans le débat. Dans les intercommunalités, nous avons été agréablement surpris de voir comment ce sujet avait progressé, avec une sorte de maturité du rapport à la densité. Mais c'est vrai aussi dans l'avis citoyen. D'ailleurs, nous allons même remobiliser les citoyens volontaires, qui veulent retravailler à nos côtés pour écrire l'argumentaire de la densité. En tout cas, ce sont manifestement des sujets qui bougent. La question du renouvellement de la ville sur elle-même, de la réhabilitation des logements, de la maîtrise foncière sont donc des sujets majeurs autour de cette troisième attente.

La quatrième attente tourne autour de l'économie diversifiée et innovante. Le gros sujet, qui est en gras, est la décarbonation de l'économie locale – pas seulement de l'industrie, mais de l'économie locale en général – vers un modèle à faible empreinte. Ce sont aussi des collectivités actrices du développement économique via la politique foncière. Il s'agit aussi de densifier et de réaménager qualitativement les zones d'activités... Il y a déjà des expérimentations de lancées.

Un territoire de mobilités... Vous imaginez bien que ce sujet n'a pas été esquivé. C'est un sujet majeur autour du pari des mobilités actives. On voit bien qu'il y a une conviction sur l'idée d'aller à la fois chercher du transport en commun parce qu'il y a la bataille du rail à mener. On voit bien que la bataille du train est à repositionner dans le PAS. Mais en même temps, il y a l'enjeu d'inventer des alternatives à la voiture individuelle. C'est là que vous êtes aussi très attendus dans la formulation du prochain Scot. Il s'agit aussi de rééquilibrer le mix des modes de déplacement avec une politique multimodale ambitieuse, etc. Sécuriser les pratiques de mobilité douces et actives correspond, selon moi, à une étape nouvelle dans la façon dont on appréhendait les modes actifs, jusqu'à présent. On voit bien que l'on doit « passer la seconde » sur ce sujet, en milieu rural comme en milieu urbain. Cela avance déjà, cela progresse, mais on sent bien que c'est une marge de progrès très attendue.

Autour de l'énergie, il est important de se dire que le territoire zéro carbone, la stratégie territoriale concertée pour l'énergie, la sécurisation de l'approvisionnement énergétique pointent assez massivement. Est-ce que les crises, la guerre en Ukraine de l'an passé ont généré ces sujets ? Je l'ignore. En tout cas, ils émergent énormément dans les débats, dans les avis, dans les contributions. Ils n'étaient pas très présents dans le Scot 2, mais on voit

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

qu'aujourd'hui, il y a une attente forte sur ces sujets. Vous êtes donc aussi potentiellement interrogés sur la question.

Enfin, mais ce n'est pas la dernière des attentes, la production des modèles agricoles durables, avec la question des terres nourricières, constitue un sujet plébiscité dans la phase de concertation. Il suscite une énorme attente exprimée dans cette phase de concertation.

Je ne vais pas plus loin sur la phase de concertation. Ce sont sept enjeux que nous voulions retenir devant vous.

Nous allons maintenant passer à ce que nous avons compris des débats que vous avez eus avec nous dans les cinq intercommunalités, sur les expressions majeures du tour des intercommunalités.

Retour des débats des intercommunalités

Il y a eu trois types de remarques : celles qui, dans la rédaction du rapport, nécessitent carrément un nouveau chapitre ou un nouveau paragraphe dans l'architecture du PAS, celles qui nécessitent une simple réécriture pour mieux signifier un sujet qui paraît mal traité ou insuffisamment traité, et celles qui nécessitent plutôt un vrai débat à avoir dans la réponse, soit dans une formulation, soit à l'intérieur du PAS, soit des sujets qui trouveront leur réponse dans la mise en mouvement, dans le travail sur le document d'orientations et d'objectifs.

S'agissant de ces trois types de remarques constructives, je vais commencer par rappeler les trois piliers au service de la trajectoire. Vous avez tous lu et étudié le premier rapport lors de vos débats dans votre intercommunalité, aujourd'hui nous allons simplement nous concentrer sur quelques sujets majeurs. Vous verrez que les débats vont être clairement mis sur la table.

Je voulais tout de même rappeler d'abord l'ambition d'assurer, à notre échelle, un espace juste et sûr de vie et de prospérité pour le territoire, son économie et ses habitants, et ceci, sur trois piliers fondateurs, que je rappelle ici :

- la résilience territoriale, notre boussole pour définir une trajectoire de sobriété et d'adaptation en nous appuyant sur les nombreux atouts du territoire. Ce sont les questions climatique et sociale, qui vont occuper très largement cet espace des débats ;
- la question de l'équilibre : répondre aux besoins des habitants en garantissant le bon équilibre des impératifs sociaux, économiques et environnementaux, condition d'une qualité de vie accessible à toutes et tous ;
- enfin, sous l'angle de la coopération, animer à toutes les échelles de nouvelles coalitions de territoires, d'acteurs et de ressources, et saisir les interdépendances à fort enjeu stratégique pour atteindre les objectifs de résilience et d'équilibre. C'est presque la méthode de réussite des deux premiers piliers, finalement.

Ces trois piliers ont basé l'architecture du projet, sur lequel nous avons travaillé de façon itérative. Nous avons d'abord regardé, dans les expressions majeures, la transversalité du document. Cette écriture très politique, finalement, très transversale, par piliers, au départ, a un peu surpris. Mais c'est ce que nous permet la nouvelle loi « climat et résilience ». Nous vous rassurons : le DOO sera dans une écriture beaucoup plus verticale, par politique publique. Il sera donc plus facile de s'y repérer. Mais cette vision plus politique, dans sa

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

formulation, en tout cas, autour de ces trois piliers, vient équilibrer un certain nombre de choses.

Nous vous posons aujourd'hui très clairement neuf questions qui méritent d'être débattues et auxquelles nous vous invitons à répondre le plus profondément, le plus précisément possible, politiquement, parce que nous avons besoin de cela pour pouvoir avancer dans les mois qui viennent.

Pour entrer dans le vif du sujet, à partir de cette digestion-là, nous percevons trois exigences comme trois balises assez fondamentales qui pourraient cadrer notre débat.

La première balise est la question de l'armature environnementale. Je vais laisser mes collègues présenter cela.

Bertrand GIRARD

S'agissant des constats, le premier constat est celui du GIEC, que nous prenons en compte, avec sa déclinaison à + 4 °C, qui est le pire des scénarios. Pour l'atteinte de l'objectif, c'est plutôt celui de + 2 °C que nous avons pris en compte, avec une ambition forte sur ce niveau-là.

Alex GUILLET

Ensuite, sur le sujet de l'eau, sujet très important sur le territoire, il y a actuellement un certain nombre d'études prospectives qui sont menées, notamment par l'Agence de l'eau, et qui seront précisées par des études menées par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, qui sont des études « hydrologie – milieux – usages – climat », qui nous disent qu'en étant situés, en plus, à l'aval du grand bassin de la Loire, à terme, en 2050, avec le réchauffement climatique, il risque d'y avoir des périodes d'étiage de plus en plus longues, probablement substituées par des assecs. Dès lors, la question de la quantité de l'eau est à prendre en compte, notamment pour anticiper les conflits d'usages.

Le troisième constat amène à prendre en compte les risques naturels, avec la connaissance qui est déjà établie et notamment, toutes les cartes des plans de prévention des risques littoraux et des plans de prévention des risques d'inondation.

Bertrand GIRARD

Tout ceci nous a amenés au fondement, qui est d'articuler l'armature territoriale et l'armature environnementale. Si une armature territoriale peut être cartographiée avec des niveaux de polarité, l'armature environnementale, elle, est une nouvelle approche. L'important est qu'elle soit mise au même niveau que l'armature territoriale. On y intègre la préservation de la ressource en eau, tant qualitativement que quantitativement, la préservation de la santé environnementale et humaine, donc la santé globale du territoire, mais aussi l'adaptation aux effets du changement climatique et notamment, le fait de vivre avec les risques et les aléas.

Frédéric VASSE

Du côté des agences d'urbanisme, vous allez nous parler des principes affirmés.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

Annaïc GODEL

Pour ce qui concerne la partie des principes affirmés, l'idée, l'ambition, ici, est de passer d'une protection des espaces agricoles et naturels telle que nous la connaissions aujourd'hui dans le cadre de la trame verte et bleue à une qualification, à une quantification et à une spatialisation de ces enjeux de l'armature environnementale, avec cinq grandes thématiques, qui ont déjà été un peu évoquées : les sols, l'eau, la biodiversité, l'énergie et ce qui a trait aux ressources alimentaires et à l'agriculture. L'idée, avec cette approche, est de venir mettre en balance les besoins, les ressources et les vulnérabilités du territoire et de spatialiser ces éléments.

Frédéric VASSE

Vous continuez sur la balise n° 2 ?

Hervé PATUREAU

S'agissant de la cohésion sociale, si on l'illustre avec l'action des tensions sur le marché du logement, on peut dire qu'au niveau local, la situation est pour le moins critique. Le contexte national ne fait qu'accentuer cette difficulté locale déjà antérieure. Au-delà des chiffres, qui ne sont pas tous très bons sur les transactions, le niveau de construction et la production, notamment, de locatif social, nous avons un parc de logements actuel qui tourne à plein régime, avec des taux de logements vacants extrêmement faibles. Concrètement, derrière, ce sont des parcours de ménages qui sont extrêmement contraints, qui sont même souvent bloqués. Et encore, je n'ajoute pas la question des enjeux du vieillissement, qui, demain, en se projetant à l'horizon de 2050, seront majeurs sur nos territoires. Ils commencent déjà à l'être. La prise en compte des projections de population qui viennent de sortir nous laisse aussi voir qu'il y a une pression démographique qui s'exprime encore aujourd'hui. Il faudra voir comment nous y répondons localement parce qu'il s'agira d'un point de départ dans la poursuite des réflexions sur le Scot. Il y a donc un travail à approfondir dans chacun de vos territoires.

Alex GUILLET

Les fondements de cette balise de la cohésion sociale sont de limiter la pression sur les plus fragiles, de permettre le maintien de l'ensemble des actifs, essentiels au bon fonctionnement du territoire, d'assurer le bien-être, notamment en matière de santé, de santé mentale, etc., et d'anticiper les flux, qui sont difficilement projetables, comme les flux liés aux migrations climatiques, par exemple.

Bertrand GIRARD

Les principes affirmés, dans le cadre de cette balise n° 2, sont bien les efforts de production de logements, intégrant les logements sociaux, qui doivent être satisfaits pour répondre aux problématiques des habitants. Il faut également associer à la construction de logements les équipements nécessaires, adosser les deux et avoir une approche globale pour un territoire favorable à la santé.

Annaïc GODEL

Sur la balise n° 3, la prospérité pour tous et partout, lorsque nous avons élaboré le bilan du Scot, ce qui avait été affirmé, c'était bien un territoire qui poursuivait une dynamique assez

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

soutenue en termes d'activité économique et d'accueil des emplois, avec un taux de croissance annuel de +1,6 % à l'échelle du pôle métropolitain. Nous avons constaté aussi une forte dynamique entrepreneuriale sur le territoire qui se poursuivait sur le territoire. Par contre, cette dynamique et cet accueil d'entreprises vont beaucoup dépendre des ressources : la ressource du sol, la ressource en eau, les ressources énergétiques, qui sont aussi nécessaires aux processus de production en cours. Il faut réfléchir à la manière de concilier ces enjeux.

Bertrand GIRARD

Cela nous amène au fondement, celui d'une économie diversifiée et équilibrée au service du territoire et des habitants, qui va s'appuyer sur les forces et les savoir-faire du territoire, qui va accélérer les mutations de l'économie et favoriser l'émergence des nouvelles filières responsables, mais également, maintenir la diversité des emplois pour tous et assurer la logistique au service de l'économie et de la vie des habitants.

Annaïc GODEL

Sur les principes affirmés, en réponse à ces fondements, nous avons un développement économique qui doit irriguer l'ensemble du territoire. Nous avons également besoin de promouvoir la singularité et les savoir-faire industriels au service de la transition énergétique et enfin, de nous inscrire dans l'accélération d'une mutation de l'économie en accompagnant de nouveaux modèles d'aménagement et en nous adaptant au changement climatique pour toutes les filières stratégiques du territoire, que ce soient l'agriculture, l'industrie ou d'autres filières.

Frédéric VASSE

Merci. Gardons à l'esprit ces trois exigences, ces trois balises, pour entrer maintenant dans les débats. Une petite consigne, et ce sera la seule : le débat sera divisé en trois temps, sur les trois piliers. Le principe est que nous rappelions en deux mots les expressions majeures de la synthèse des débats : nous irons très vite, parce que nous les avons un peu partagées. Après cette présentation par les collègues, nous entrons ensuite dans le débat avec vous. N'oubliez pas que cela vient servir l'écriture du PAS dans sa version 1, mais aussi le travail sur le DOO.

Sur le pilier de la résilience, vous voyez la synthèse du passage dans vos intercommunalités. Le sujet de l'adaptation et de l'atténuation autour du changement climatique a été souligné. Ces deux notions vont donc être consolidées. La question du littoral, de la submersion, du repli stratégique doit être mieux développée. Il y a un énorme « paquet » sur la question de l'eau, vous le voyez. Toutes ces expressions viennent de toutes les intercommunalités. Il s'agit vraiment d'une thématique à renforcer. C'est un chapitre entier à refaire. Toujours sur le principe de résilience, le sujet est de relier dans le pilier de la résilience la question de la résilience sociale et de la cohésion sociale, qui est une sorte de marqueur singulier de notre territoire, pour en faire un nouveau chapitre, en y adjoignant la question des besoins fondamentaux humains et la question de la sécurité alimentaire, de la résilience alimentaire et agricole, potentiellement, à l'échelle de notre territoire. Voilà pour ce petit rappel rapide.

Maintenant, nous entrons dans le débat. Le premier débat structurant où nous vous attendons, présenté par les collègues, porte sur le sujet : assurer la résilience et la cohésion sociale.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

Alex GUILLET

Brièvement, pour rappel, ce que dit la version 0 du PAS, pour le moment, c'est qu'il faut organiser l'accueil de 180 000 habitants supplémentaires, être en capacité de produire les logements nouveaux afférents et organiser cette réponse en trois séquences décennales.

Bertrand GIRARD

Vous pouvez lire ici les débats sur cette thématique : la stratégie d'accueil envisagée à l'horizon de 2050, une dynamique d'accueil différenciée pour mieux répondre aux évolutions démographiques dans le temps et les leviers pour la résilience sociale, demain.

Frédéric VASSE

C'est parti. Premier gros sujet... Je prends les mains levées et je prends les noms. Je vais me charger de l'animation sur la forme pour laisser les cinq présidents libres d'intervenir sur le fond. Qui veut démarrer ? Merci, Jean-Michel, d'ouvrir le bal.

Jean-Michel CRAND

Je veux bien démarrer. Effectivement, c'est un sujet qui a animé les débats au sein de Saint-Nazaire Agglomération, parce que l'accueil de 188 000 habitants – c'est la perspective de l'Insee – est une interrogation. Nous travaillons tous dans des PLH qui sont plutôt ambitieux. Nous, nous avons travaillé sur un PLH ambitieux. Je pense à l'exemple du PADD, sur le PLUI que nous avons mis en place : nous étions sur 900 à 1 000 logements par an. Avec le PLH sur les six prochaines années, nous passons à 1 250 logements. Vous voyez que nous avons une volonté très ambitieuse. Mais un PLH est une échelle à six années, ce qui fait que nous n'avons pas la projection à 2050. Quand je parle de projection, je pense évidemment au foncier disponible, parce que nous avons des contraintes de foncier qui sont, d'une part, les zones humides que nous avons sur le territoire, qui sont très impactantes, et d'autre part, la lutte contre l'étalement urbain, et avec le ZAN qui s'ajoute, cela va nous faire des contraintes supplémentaires, tant sur la partie économique que sur l'habitat. Tous ces sujets nous interrogent. Il faudrait véritablement que nous ayons une projection de nos capacités d'accueil à l'horizon de 2050, parce que c'est un véritable enjeu, et pas uniquement à un horizon de quelques années. En discutant avec les maires des petites communes, on entend qu'il y a ceux qui ne peuvent plus recevoir parce qu'il y a tous les équipements publics qui doivent être installés dans la foulée, et ceux pour lesquels le territoire ne permet plus de constructibilité. J'entends que l'on doit monter en étages, tant dans les grandes villes que dans les petites communes, mais nous avons également nos contraintes pour accueillir toutes ces populations nouvelles. Voilà ce que je voulais dire, globalement.

Frédéric VASSE

Sylvie Cauchie, pour la CARÈNE.

Sylvie CAUCHIE

Pour compléter les propos de Jean-Michel, quand on parle d'articulation entre le PLH et le SCoT, la question est de savoir quel outil on mettra en place précisément pour permettre la production de logements : où, comment et quand ? Qui prend sa part ? Comment va-t-on la répartir ? Je pense que c'est important. Ce sont des éléments de réponse que nous serons

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

amenés à apporter dans la rédaction de notre document, de manière à savoir comment, spatialement, l'on va répartir, comment, spatialement, l'on va accueillir. Il serait également intéressant de savoir si toutes les intercommunalités sont au diapason. Sommes-nous tous en capacité ou avons-nous tous la volonté d'accueillir ou de continuer à accueillir de la population ? Il faut mettre cela en parallèle avec les ressources : quelles ressources avons-nous, sur le territoire, pour continuer à accueillir la population ? Il faut aussi réfléchir, je l'ai dit, aux outils que nous souhaitons mettre en place : servitudes sociales, etc.

David SAMZUN

Je veux bien poursuivre sur ces sujets. Moi, je veux vous faire part d'une inquiétude qui est la mienne et qui ne date pas d'aujourd'hui. Je suis très, très inquiet sur la production du logement maîtrisé, autrement dit, « social » sur l'ensemble du pôle métropolitain. J'aimerais bien que l'on fasse un état des lieux, pour commencer, afin de savoir où nous en sommes au regard des PLH que nous avons votés les uns et les autres, où nous en sommes dans les plans de marche.

Un deuxième point me semble majeur. Nous savons toutes et tous, quelles que soient nos appartenances politiques, philosophiques, que la crise du logement est devant nous. Elle risque même de s'accélérer, avec un double effet. Toutes celles et tous ceux qui produisent du logement via des VFA (vente en l'état futur d'achèvement) vont être « plombés » parce que le marché va être atone. Deuxièmement, nous avons la question foncière. Je crois qu'il faut que nous acceptions, au sein de ce pôle métropolitain, de dire quelles sont les villes, quels sont les territoires qui doivent assumer une responsabilité plus grande que les autres. Les maires de Brière se sont exprimés. Je crois que les villes constituées ont une responsabilité plus importante pour accueillir des populations que les communes qui sont dans des territoires avec des contraintes environnementales – je pense bien sûr au parc de Brière – ou en lien avec les services qu'elles doivent offrir à ces populations.

Enfin, je crois qu'il y a un débat qui n'est jamais exprimé, ou alors, nous baissons les yeux quand on aborde ce sujet : est-ce que nous voulons accueillir une population ou est-ce que nous ne voulons pas l'accueillir ? D'une certaine façon, c'est le débat de l'attractivité. Pour ma part, j'entends des gens dire qu'il faut cesser de vouloir être attractifs, comme s'il y avait un logiciel pour arrêter l'attractivité. Qu'est-ce que cela signifie ? Comment ferme-t-on la porte à ces hommes et ces femmes qui veulent venir vivre ici ?

L'autre point majeur est de savoir qui nous voulons accueillir. Il y a une sorte d'effet d'Eldorado qui peut jouer assez facilement, notamment pour les territoires littoraux et à quelques kilomètres de la mer. Nous pouvons passer notre temps à regarder les droits de mutation pour accueillir les futurs retraités. D'ailleurs, l'Insee nous le dit, puisque les scénarios ont évolué. Le vieillissement de la population sera beaucoup plus rapide sur le bord de mer que dans l'ensemble du département. Autrement, un territoire comme l'agglomération nazairienne connaîtra une dichotomie extrêmement importante avec des actifs, dont nous aurons besoin pour faire tourner notre économie et, quoi que l'on en pense, pour être au service de la transition énergétique – c'est une conviction profonde : l'industrie est au service de la transition énergétique –, et qui seront relégués à 40 ou 50 km des lieux de production, que nous ne pouvons pas bouger. Pour moi, c'est le sujet majeur, la première balise, parce qu'elle est sociale, au service de la transition énergétique.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

Tristan RIOM

Bonjour à toutes et à tous. Il est intéressant de commencer par cette question, parce que la question démographique était au cœur des débats, au sein de Nantes Métropole, lorsque nous avons abordé cette question du PAS. Les chiffres de l'Insee, dont la mise à jour est tombée hier, doivent nous interpeller sur un volet que nous avons abordé dans le cadre de nos débats : attention à ne pas prendre ces valeurs comme des faits. Regardons comment elles ont été établies et ce qu'elles veulent dire. Le fait, déjà, qu'une mise à jour soit possible et que ce ne soit pas entériné, écrit dans le marbre, veut bien dire qu'il y a un certain nombre d'entrées qu'il faut connaître et comprendre. Cela doit nous interpeller aussi sur les remontées nationales. Si l'on dit que l'apparition de populations sera moins forte en Loire-Atlantique que ce qui avait été prévu, est-ce que nous imaginons une autre organisation territoriale qui va se dessiner, à terme ? Nous, à Nantes Métropole, lorsque nous avons débattu, nous avons atterri sur une idée de maîtrise. Il faut que nous maîtrisions la dynamique démographique. Cela ne veut pas dire que nous devons fermer le territoire. Cela veut dire que nous devons avoir un débat sur cette question et finalement, la mettre en corrélation avec ce que nous, nous connaissons du territoire, nous, en tant qu'élus, à savoir nos ressources et nos capacités d'accueil, aussi bien en termes d'eau, d'alimentation, mais aussi, d'une autre ressource que nous avons sur le territoire : les terrains déjà artificialisés sur lesquels nous pouvons faire du logement, puisqu'il faut que nous cessions de le faire sur le terrain qui n'est pas artificialisé. Pour moi, et c'est ce qui est ressorti du débat, la résilience réside dans le fait de croiser ces chiffres-là et la réalité que nous connaissons et donc, *in fine*, maîtriser... Clairement, ce chiffre de 180 000, nous ne devons pas l'inscrire dans le document, sinon, nous entérinerons quelque chose qui n'est pas possible.

Nous avons également eu un débat au sujet de l'attractivité. Aujourd'hui, le mot « attractivité » n'apparaît plus dans les documents que produit aujourd'hui la Métropole. Ce n'est plus un objectif assigné aux politiques publiques. D'ailleurs, pour poursuivre les propos de David Samzun, le débat est intéressant. On peut considérer que l'attractivité, cela fonctionne, donc qu'elle fait venir des gens sur les territoires et que finalement, c'est cela que nous devons arrêter. Mais cela veut dire que si nous arrêtons de faire des politiques d'attractivité, donc de chercher activement à créer des emplois et des filières, de fait, cela devra avoir un effet sur le nombre de personnes qui viennent. C'est d'ailleurs exactement ce que dit l'Insee dans son dernier rapport, puisque le scénario qui décrit une forme de stagnation de la population sur le territoire s'intitule « arrêt de l'attractivité économique ». C'est-à-dire qu'en prenant l'entrée de l'attractivité économique, on arrive à influencer sur la population. En revanche, l'Insee évoque un scénario, en dessous, qui est celui de l'arrêt de l'accueil. Et là, cela doit nous alerter. Cela signifie que si nous ne réorientons pas nos politiques économiques, nous allons arriver à une crise sociale majeure. L'Insee dit que la population pourrait baisser si nous n'avons pas les infrastructures publiques ni les logements, c'est-à-dire une crise sociale majeure. Ce que nous avons devant nous, c'est la nécessité de prendre le territoire en main sur ces enjeux d'attractivité de l'économie pour ne pas créer une crise sociale.

Je voudrais juste terminer, puisque vous ne nous avez pas demandé de réagir sur les balises mais qu'un certain nombre de choses m'ont interpellé. Il faut aussi parler de la lutte contre le changement climatique. Là, il n'est question que de s'adapter à ce changement. Et par rapport à la question industrielle, je souscris tout à fait à ce qu'a dit David Samzun – une fois n'est pas

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

coutume... : l'industrie est au service de la transition écologique, en effet. Moi-même, je suis ingénieur industriel. Je peux vous assurer qu'historiquement, elle a été au service de la transition écologique dans le sens de la destruction de la planète et que maintenant, ce que nous devons faire, c'est aller dans l'autre sens. Et cela, ce n'est pas encore établi. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous nous mettons d'accord sur des formes qui sont assez floues, qui vont faire consensus, mais dans le fond du fond, après, il faut se demander s'il suffit de décarboner des industries polluantes ou s'il faut réorienter, bifurquer. Nous aurons réussi quand l'industrie sera au service de la transition écologique, ce qui n'est majoritairement pas le cas aujourd'hui.

David SAMZUN

Il faut là acter une vraie divergence...

Sylvain LEFEUVRE

Nous avons tout de même une chance extraordinaire, collectivement, que nous pouvons reconnaître, qui est que nous sommes attractifs. Cela génère peut-être des inquiétudes en termes de logement, de mobilité, mais il y a bien d'autres territoires qui ne gèrent pas autant d'attractivité. Si nous pouvons nous dire cela, ce n'est déjà pas mal.

À partir de là, s'agissant du logement, nous, nous avons un territoire, sur Erdre & Gesvres, où nous partons effectivement de très loin. J'entends les responsabilités de chacun sur l'accueil de logements sociaux ou aidés. Nous partons de très loin. Nous avons fait beaucoup d'efforts au cours des dernières années, mais nous avons tellement de mètres carrés construits que nous avons du mal à rattraper ce retard. Nous en sommes à notre troisième PLH. Ce sont des PLH volontaristes. Nous avons fait le choix de beaucoup aider les bailleurs sociaux qui viennent sur notre territoire, et nous allons aussi passer à des logements aidés à la manière de Nantes Métropole, que nous avons un peu regardé.

S'agissant des mobilités, je veux dire aussi que nous sommes sur des territoires périurbains, qui dépendent beaucoup de la voiture individuelle. Beaucoup de gens vont travailler à Nantes, notamment, dans l'agglomération. Il faut vraiment casser cette dépendance à la voiture individuelle et changer de modèle. Nous étudions en ce moment, avec le Pôle et avec nos voisins d'Estuaire et Sillon et de Blain, des solutions un peu innovantes de lignes de covoiturage. Il faut vraiment s'orienter vers cette solution parce qu'il y a un potentiel énorme, nous le savons tous, dans ces voitures inoccupées, ces voitures que l'on prend en solo. Il faut vraiment développer ces solutions, de même que les voies vertes, que nous sommes en train de réaménager, pour essayer de favoriser les mobilités douces.

Johanna ROLLAND

Je voudrais dire deux ou trois choses, en dehors de notre territoire, mais parce que cela nous impacte, avant de revenir à nos débats. D'abord, moi, pour la première fois, la semaine dernière, j'ai entendu deux collègues, l'un qui est maire dans la Drôme et l'autre, qui est maire dans l'Ardèche, qui sont maires, l'un et l'autre, depuis plus d'une dizaine d'années, me dire que pour la première fois, à la demande de l'État, ils ont refusé de signer des permis de construire au motif qu'ils n'ont pas suffisamment de ressources en eau sur leur territoire parce que leurs nappes phréatiques sont vides. Je partage cela avec vous parce que cela m'a beaucoup interpellée et parce que je pense que nous sommes au cœur d'une partie de nos enjeux et de la responsabilité d'élu qui est la nôtre, quelles que soient nos sensibilités, celle

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

de proposer un chemin pour demain et donc, de se projeter aussi à cinq ans, à dix ans, à quinze, avec des choses qui, pour le coup, ne me semblent pas de l'ordre de nos choix politiques. La question de la ressource en eau est posée. Elle est là. Elle est documentée de manière scientifique.

Le deuxième élément extraterritorial que je voulais partager, c'est la réalité française, aujourd'hui, que nous avons eu l'occasion d'évoquer, les uns et les autres, au moment du congrès HLM. Aujourd'hui, en France, si l'on rapporte la situation au nombre d'habitants, on construit moins que l'on ne construisait en 1951. Cela, c'est la réalité du pays, aujourd'hui, et nous allons donc au-devant d'une crise du logement qui est totalement sous-estimée, avec une réponse de l'État – je le dis sans aucun esprit polémique, mais parce que c'est aussi à cela que nous sommes confrontés – totalement insuffisante. Et je pense qu'il est absolument indispensable de pouvoir aussi l'exprimer, d'une certaine manière. Les uns et les autres, nous pouvons mener des politiques volontaristes. Nous y reviendrons dans le débat. Pour la Métropole nantaise, nous faisons le choix d'un plan de relance du logement et notamment, du logement social. Nous décidons, avant l'été, de mettre 20 millions d'euros sur la table. Je le dis au passage : moi, je suis tout à fait pour que nous fassions effectivement un bilan des chiffres parce que sur ces questions, il y a toujours les énoncés, les discours et la réalité de la production. Je suis d'ailleurs pour qu'on ne le fasse pas simplement sur les trois dernières années mais par exemple, sur les vingt ou dix dernières années, parce que la question du temps long, sur ce sujet, me paraît tout aussi indispensable.

Je formule une proposition parce que derrière ces questions, il a été évoqué le nombre d'habitants à venir en Loire-Atlantique, mais il y a aussi un sujet d'aménagement du territoire au sens national du terme. Parce que derrière ces questions, il faut prendre en considération la façon dont le pays est structuré. Moi, je forme la proposition que dans la version que nous rendrons, nous puissions aussi dire quelque chose sur l'équilibre de l'aménagement du territoire à l'échelle nationale. Parce que tant que l'on ne pose pas les choses à cette échelle, il y a une partie des réponses que nous n'avons pas.

Ensuite, j'ai entendu à nouveau le débat entre David Samzun et Tristan Riom. Moi, je le dis de manière assez simple et sincère : je ne voudrais pas que nous abordions cette séance comme si nous n'avions pas eu d'ores et déjà plusieurs mois d'échanges entre nous sur ces questions. Et il me semble qu'il y a quelques points sur lesquels nous avons commencé à avancer. Qu'est-ce qui est de l'ordre du totem et qu'est-ce qui est de l'ordre des points de désaccord ? Il y a une formule qui a commencé à être travaillée par l'équipe du Pôle, qu'elle a soumise aux présidents des intercommunalités. Je la formule ici. Je la reprends parce que ce n'est pas seulement une question de sémantique ; c'est une question de positionnement stratégique. Tu me corrigeras, Frédéric, si ce n'est pas exactement la bonne réponse, mais il s'agit de « savoir accueillir pour vivre bien ».

Je reprends cette formule. Je la trouve intéressante dans notre débat. Pourquoi ? Je sais bien que nous tous, les élus, nous aimons bien parfois être dans la puissance. La vérité est que nous n'allons pas décider à la place de chaque habitant où il va choisir d'habiter demain. Je vais le dire pour la Métropole nantaise, puisque nous recrutons par exemple des conducteurs pour la Semitan et que lorsque je regarde, je vois que des habitants des départements voisins viennent travailler sur ce métier. Je prends cet exemple parce que nous avons des analyses très documentées et très précises. Est-ce du ressort d'une politique d'attractivité, au sens d'une politique de marketing territorial proactive ? Non. Est-ce utile pour le territoire ? Oui, je

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

le crois. Donc moi, je pense que nous devons sortir d'un débat un peu binaire, je vous le dis comme je le ressens, et qu'il me semble que la voie que nous avons en partage est celle d'un développement qualitatif. Au-delà du sujet quantitatif, si nous allons au bout des questions de stratégie de peuplement, il faut aussi poser les sujets qualitatifs : qui voulons-nous pouvoir accueillir ? Pardon, mais la question sociale, pour moi, demeure déterminante. Est-ce que nous attirons, dans notre grand territoire, exclusivement des gens qui ont les moyens d'y venir ? Est-ce que nous accueillons des infirmières, des aides-soignantes, des intérimaires, pour prendre des sujets de vie très précis ? Je pense qu'au-delà des totems, on ne peut pas faire l'économie d'un débat qualitatif sur ce sujet, qui a des impacts évidemment sur les enjeux de logement social, mais qui pose aussi tout particulièrement des questions pour la classe moyenne et notamment, ce que l'on appelle parfois, de manière trop rapide, la petite classe moyenne, qui peine aujourd'hui à trouver des réponses dans le logement social et qui peine aussi à trouver des réponses dans le privé.

Je crois donc qu'il faut faire la part de ce qui est de l'ordre des dynamiques nationales, de ce qui est de l'ordre des politiques volontaristes, et ne pas laisser dans le cœur du débat les enjeux de stratégie de développement – et puisque j'y suis, j'évoque aussi les questions de l'hébergement d'urgence –, je crois qu'en réalité, nous avons tous ces sujets qui sont devant nous.

Bassem ASSEH

Il est compliqué, pour le premier adjoint de Johanna Rolland, de parler après Johanna Rolland. Mais il n'y a évidemment pas de contradiction. Je voulais juste revenir sur la question du chiffre, des 180 000 habitants qui sont indiqués en haut de la page. Contrairement à Tristan, puisque si j'ai bien compris, Tristan, tu souhaitais que l'on n'indique pas ce chiffre, que l'on ne parte pas d'une telle hypothèse, moi, j'ai tout de même le sentiment qu'il est important de partir d'une hypothèse. 180 000, 190 000, 150 000, je ne sais pas dire... Il y a des démographes qui ont fait de belles études pour pouvoir y arriver. Nous devons nous appuyer sur un chiffre qui nous permette ensuite de déterminer des actions pouvant servir ces 180 000 habitants : voilà ce qu'il faut réussir à avoir mis en œuvre à la fois en termes de transports en commun, en termes économiques, en termes de logement, en termes de loisirs, de culture – nous ne parlons pas beaucoup de culture parce que ce n'est pas nécessairement dans le champ du Scot en tant que tel, j'imagine, mais il est tout de même important de prendre cela en compte –, si nous ne partons pas d'une hypothèse, je ne vois pas comment nous pouvons écrire le reste des objectifs. Et si nous ne nous fixons pas des objectifs, je ne vois pas comment nous pouvons planifier. Et si nous ne planifions pas, je ne vois pas ce que nous faisons ici, en fait. Donc moi, je partirais vraiment d'un chiffre, je ne dis pas que c'est celui-là, mais d'un chiffre, en tout cas, qui nous permette ensuite de définir un objectif sur chacun des domaines qui nous intéressent.

Sur la question de savoir s'il faut atteindre ce chiffre ou s'il faut être en dessous, je ne pense pas que ce soit à nous de décider pour les gens. Nous vivons dans un pays libre. C'est pour cela que nous aimons la France. C'est pour cela que nous aimons l'Europe. En tout cas, moi, quand j'ai décidé de venir m'installer ici, à Nantes, en l'occurrence, en Loire-Atlantique, c'est parce que j'en avais envie, et il est normal que cette autorisation de m'installer ici me soit accordée. Moi, j'en avais envie simplement pour une question de qualité de vie. Donc lorsque l'on fait de la qualité de vie, et nous en faisons tous parce que nous sommes tous ravis d'avoir plus d'arbres, plus de jardins, plus de transports en commun, une bonne façon de pouvoir occuper les enfants à l'école et occuper les enfants après l'école, tout cela fait de la qualité de

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

vie. Et c'est pour cela que les gens viennent. Nous n'allons pas nous mettre à faire de la mauvaise qualité de vie pour qu'ils viennent moins.

S'agissant de la question du logement, puisque c'est un élément important de ce dont nous parlons ici, en particulier dans une logique de diminution de l'artificialisation, je crois qu'il y a un point sur lequel il va falloir que nous nous penchions sérieusement, qui est la question de la hauteur. Dans le reste du pays, dans l'est de la France, je ne pense pas nécessairement à Paris et à Lyon, mais même dans des villes plus petites, j'ai le sentiment qu'on monte plus en hauteur. C'est juste un sentiment. Cela mériterait d'être posé et vérifié. Dès lors, pour ne pas s'étaler, peut-être faudrait-il monter un peu plus en hauteur, parce que les gens continueront à venir : qu'on leur dise venez ou ne venez pas, de toute façon, ils feront ce qu'ils veulent. En revanche, nous avons intérêt à planifier en prenant la hauteur en compte et à faire en sorte que lorsque l'on construit, on construise un peu plus haut et que si d'habitude, si l'on met cinq ou six étages, selon les collectivités, on en mette sept ou huit. Je ne sais pas si cela peut permettre d'accueillir et de résorber les 180 000 arrivants dont nous parlons là, mais je crois que c'est un élément important.

S'agissant de l'économie, c'est un vaste débat. Je ne vais pas mettre le doigt là-dedans. Je signale juste un élément. On parle souvent d'économie circulaire en pensant à l'ensemble de l'économie, en disant qu'il faut réutiliser des choses qui ont déjà été fabriquées. Je crois qu'il y a aussi une échelle à prendre en compte, qui est à l'échelle même d'une seule chaîne de production : le fait de réutiliser des choses pour pouvoir reconstruire la même chose, un peu comme la ville qui se reconstruit sur elle-même, ce produit qui est refabriqué avec les composants qui l'ont fabriqué auparavant, c'est peut-être une orientation que nous devons nous donner dans la façon dont nous attirons les entreprises chez nous. Celles qui ont ce bienfait-là, ce sont peut-être celles-là qu'il faut récupérer et qu'il faut accueillir.

Dès lors, savoir accueillir pour vivre bien, si j'ai bien compris, je pense que cela résume assez bien la situation : la qualité de vie, d'une part, et d'autre part, que les gens viennent, et pour qu'ils viennent, que l'on planifie un certain nombre de choses.

Frédéric VASSE

J'ai pris encore trois interventions sur ce débat. Il y a d'autres débats après, et je voudrais que nous les ayons tous.

Claire TRAMIER

Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais apporter quelques éléments, puisqu'à la Communauté de communes Estuaire et Sillon, nous sommes en plein dans ces débats, de manière très concrète, car nous sommes en train de travailler sur notre PLUI et que nous venons juste d'adopter notre PADD. Cela résonne donc évidemment de manière très concrète sur les débats que nous avons pu avoir entre nous, entre communes, notamment sur cette question de l'accueil, du logement, de la capacité de chaque territoire. Moi, je pense, mais il me semble que c'est quelque chose que nous portons de manière collective, qu'il y a plusieurs dimensions. Je pense qu'il y a la dimension, effectivement, de la diversité de nos communes et de nos territoires, et que chacun a, au sein du grand territoire, un rôle, une mission, une fonction différente. Nous devons donc essayer de mettre tout cela en musique et en

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

complémentarité. Je pense qu'il n'Y aurait aucun sens d'avoir quelque chose qui s'applique de manière totalement uniforme sur l'ensemble de notre territoire.

La deuxième notion que je trouve très importante, on l'appelle comme on veut : solidarité entre les territoires, coopération, interaction, mais cela aussi, je pense que c'est quelque chose qui est très important. Et je dirai que pour moi, en tout cas, cela doit aussi porter des politiques de répartition des richesses, d'accompagnement des territoires plus ou moins riches, en tout cas, de partage, finalement, de notre richesse collective au sein de notre territoire, puisque chacun y apporte quelque chose. Il y a quelques années, j'étais assez agacée par l'espèce de concurrence de villes centres qui disaient : nous, nous supportons toutes les charges. Sur nos routes, il y a les cars du transport scolaire, qui ne transportent pas que nos enfants. Ils transportent tout le monde. Nos clubs sportifs accueillent tous les enfants du territoire. Et moi, je disais : oui, mais moi, je suis élue d'une petite commune et les habitants de ma petite commune font aussi la richesse de la ville centre parce qu'ils vont y faire leurs courses, etc. Je pense que ces débats-là sont maintenant vraiment derrière nous, mais c'est une illustration du fait que nous devons pouvoir travailler ces questions de manière solidaire.

Le dernier point, pour moi, sur la question du logement, du logement social, c'est vraiment aussi de voir comment la puissance publique ou en tout cas, les collectivités que nous sommes se mettent en ordre de marche pour peser sur ces questions, pour maîtriser le foncier, parce que finalement, le nerf de la guerre, c'est bien la maîtrise du foncier, notamment dans ces temps où nous allons être confrontés à la sobriété, à la raréfaction du foncier. Si nous ne voulons pas qu'il devienne totalement impossible, pour certaines personnes, de se loger sur certains territoires, il faut bien qu'à un moment donné, la puissance publique soit présente et puisse travailler sur ces sujets. Pour ma part, je suis très sensible, dans les projections de l'Insee, au scénario qui dit : et si les gens allaient habiter en dehors des grandes villes ? Ce n'est pas formulé de cette manière, mais c'est cette idée. La question est de savoir si c'est par choix, si c'est parce qu'ils sont relégués ou si c'est parce qu'ils préfèrent aller habiter ailleurs. Je pense que ce sont de vraies questions sur la manière dont on permet la mixité sociale, pour le dire très simplement, sur l'ensemble de nos territoires : il faut éviter qu'il y ait des territoires de relégation et des territoires riches, et, à l'intérieur même des grandes villes, des quartiers de relégation et des quartiers plus agréables à vivre. Pour moi, sur la question du logement et de l'accès au logement, c'est quelque chose de très important, et c'est même à l'échelle de nos territoires plus ruraux que nous avons ces questions à nous poser.

Frédéric VASSE

Merci. Madame Rita Schladt, pour Pays de Blain Communauté.

Rita SCHLADT

Je voudrais vous rapporter une discussion que nous avons eue au sein de notre bureau communautaire, lorsque nous avons discuté de cette première version. Lorsque les populations arrivent, elles arrivent à Nantes ou à Saint-Nazaire, mais il y a très peu de gens qui disent qu'ils vont déménager à Blain ou à La Chevallerais. La question que nous posons est la suivante : ne faudrait-il pas prévoir deux scénarios différents ? Un scénario où l'on se dit : oui, Nantes et Saint-Nazaire vont réussir à construire suffisamment de logements pour accueillir la population qui arrive et qui a envie, la plupart du temps, de s'installer dans les grandes villes. Si les deux villes y arrivent, il y aura relativement peu de personnes qui vont

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

venir chez nous. Il faut être clair. Si elles n'y arrivent pas, c'est très différent parce que là, comme Claire vient de le dire, nous allons accueillir des gens qui n'arrivent pas à se loger là où c'est probablement leur premier choix. Nous allons les accueillir chez nous et là, nous serons dans une situation complètement différente. Les bailleurs sociaux qui travaillent avec les collectivités ne viennent pas jusque chez nous. Ils viennent peut-être à Blain. Nous en avons. Mais essayez donc de faire venir un bailleur social dans une petite commune de 1 200 ou 1 300 habitants... Cela ne fonctionne pas. Et les communes n'ont pas les moyens de les remplacer. Nous allons donc avoir un très grand problème parce que les gens qui vont arriver seront probablement des gens qui n'ont pas les moyens, qui seront obligés de prendre leur voiture, qui seront perdus si leur voiture tombe en panne, et qui auront besoin d'en avoir deux, voire trois. Là, nous aurons de vrais problèmes. La question que nous posons est donc de savoir s'il faut un seul scénario ou s'il en faut deux.

Frédéric VASSE

Merci. C'est noté. Madame Aziliz Gouez.

Aziliz GOUÉZ

Je vais être assez brève, parce que Claire Tramier a dit l'essentiel de ce que je voulais dire. Je voulais revenir sur la question du chiffre. Il est bien évident que dans cet exercice de révision du Scot, nous avons besoin d'un point de départ chiffré. Que ce soient 250 000 ou 150 000, nous ne sommes pas du tout sur les mêmes trajectoires mais moi, je suis d'accord avec Bassem sur le fait que nous sommes ici pour nous organiser entre territoires hétérogènes et pour planifier. Cela dit, notre exercice de planification s'inscrit tout de même dans un contexte de crise et d'incertitude inédit. Il me semble que nous devons tout de même être capables à la fois d'assumer un modèle de développement qui prenne en charge la notion de limite mais aussi la notion d'incertitude de crises qui peuvent nous percuter et que nous ne discernons pas aujourd'hui. Il faut donc introduire, et il me semble que c'est possible, dans un SCoT, des clauses de revoyure.

Je pense effectivement que la question des capacités différenciées des territoires qui composent ce pôle doit être prise en compte. Nous devons être capables, en bonne intelligence, de reconnaître cette différenciation. Nous avons entendu tout à l'heure deux maires du territoire de Brière s'exprimer. On voit bien que la question des limites s'y pose d'une façon différente qu'à Nantes ou à Saint-Nazaire. Nous devons aussi pouvoir reconnaître que ce territoire de la Brière, dans le cas d'espèce, joue un autre rôle et assume des fonctions écosystémiques qui sont bénéfiques pour l'ensemble du territoire.

Moi, j'ai tout de même le sentiment que ce que nous avons tous en commun, à travers nos différentes tendances politiques, partisans, c'est un horizon de partage des richesses, de partage de la prospérité. Dans la version 0 du PAS qui nous est donnée, on commence par une référence aux valeurs d'humanisme qui sont celles de nos territoires de l'Ouest. Concernant la question du type d'économie que nous voulons (en tant que puissance publique, nous avons tout de même des leviers même s'ils sont nécessairement limités), l'enjeu est de s'intéresser en priorité aux besoins fondamentaux. Pour reprendre les exemples que citait Johanna, comment faisons-nous en sorte que demain, des assistantes maternelles, des infirmières puissent se loger sur notre territoire ? J'ai l'impression que c'est vraiment un enjeu que nous partageons tous. Nous voulons une population qui soit une population diverse,

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

de toutes classes sociales. Nous avons beau être un territoire globalement littoral, j'ai l'impression que nous partageons la ferme intention de ne pas devenir un territoire de gentrification. Cette attention aux besoins fondamentaux, on en parle dans le document, par une économie de proximité, une économie du soin, et cela va de toute façon s'imposer à nous parce que quel que soit le dynamisme démographique de notre territoire, la tendance massive, à long terme, de notre continent, est bien celle d'un vieillissement. Nous devons donc commencer à anticiper cette évolution.

Frédéric VASSE

Merci. Une dernière intervention.

Éric PROVOST

Cela va dans le sens de ce que vous avez dit. Je pense que l'on ne prend pas suffisamment en compte l'effet du vieillissement. C'est pour cela qu'il me paraît important de garder l'idée des séquences décennales et de se mobiliser, je pense, pour préparer des logements qui correspondent. Je pense qu'il ne faut pas que l'on passe du logement individuel dans lequel on a bien aménagé la salle de bains à l'Ehpad. Il me semble qu'il y a une autre attente, demain, pour les habitants. On le voit aussi dans ce que nous ont rendu les conseils de développement : il y a une volonté de préparer des logements, que ce soit de la colocation, des logements modulables... Je pense qu'à ce sujet, nous sommes dans la nécessité d'agir, d'autant plus qu'au-delà de l'impact du cadre de vie, cela interroge aussi notre capacité de trouver des gens pour s'occuper de nous, demain, et donc, une dimension également économique, finalement. Je pense que c'est quelque chose que nous devons prendre davantage à bras le corps.

Frédéric VASSE

Merci. Nous vous proposons une deuxième façon d'entrer dans le débat avec le thème « sobriété, vulnérabilités et économie d'espace », pour aborder le deuxième sujet.

Alex GUILLET

Pour rappel, ce que dit la version 0 du PAS – nous en avons déjà un peu parlé –, c'est qu'il faut fixer la trajectoire ZAN pour 2050. Avec la nouvelle loi qui est sortie cet été, c'est -55 % de consommation d'espaces naturels en 2031, puis zéro artificialisation nette en 2050. Il faut aussi prendre en compte ce que dit le Sraddet. Pour cela, l'objectif est l'intensification foncière, que ce soit pour l'habitat ou les zones d'activités économiques, tout en économisant les ressources, avec la question de l'eau et du sol.

Bertrand GIRARD

Nous avons souhaité soumettre au débat, sur les trois points, la répartition de la consommation qui va nous être fixée par le Sraddet entre l'habitat et l'économie, tout en prenant en compte le travail qui sera fait avec le Sage sur l'étude « hydrologie – milieux – usages – climat ». Comment concilier la réponse aux besoins de l'économie, de l'agriculture et de la population avec la disponibilité de la ressource en eau ? Et également, quelle ambition pour accompagner l'adaptation des modèles agricoles ? En dessous, figurent toutes les déclinaisons possibles.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

Frédéric VASSE

Vous avez déjà un peu abordé le sujet, pour certains, mais là, de la même façon, nous voulons entendre au moins cinq expressions, une de chaque intercommunalité au moins. Nous avons vraiment besoin de vous. Qui veut prendre la parole ?

Jean-Claude PELLETEUR

Je veux bien, mais je vais peut-être vous surprendre. Nous sommes sur un territoire maritime. La France a la chance d'avoir un territoire maritime extraordinaire. Or il n'y a pas une usine de désalinisation, en France. Pas une... Nous sommes en train de nous dire que nous allons manquer d'eau. Nous avons une ressource naturelle juste à côté de nous et on ne s'en occupe pas. Je sais que ce n'est pas exactement dans votre débat mais en tous les cas, c'est une réalité.

Moi, j'ai participé à des travaux qui sont intéressants, premièrement, sur l'érosion côtière et deuxièmement, sur la submersion marine et l'estuaire. On nous a présenté des cartes via le Cerema, il y a quinze jours, sur l'érosion côtière, où l'on voit, et c'est assez étonnant, que le trait de côte est parallèle. Il ne tient pas compte des ouvrages existants et il ne tient pas compte non plus de l'engraissement des dunes, par exemple, qui est naturel. De là, on va définir une stratégie pour dire à des gens qu'ils n'auront plus le droit de construire à tel endroit. Il y a donc, là aussi, un vrai débat. Mais bâtir une stratégie alors que l'on n'a pas la réalité scientifique de ce qui nous arrive me paraît étonnant. Je vous rappelle aussi, en ce qui concerne les submersions marines, que notre territoire peut être bougrement impacté. Nous sommes bien d'accord ?

Frédéric VASSE

Je veux vous rassurer, vous étiez pile dans le sujet, Monsieur Pelleteur. N'ayez pas d'inquiétude.

Qui veut prendre la parole ?

Éric PROVOST

Oui, parce que nous avons un débat permanent, avec Jean-Claude, sur cette question du trait de côte et de l'érosion. En fait, effectivement, les modèles qui sont utilisés par le Cerema, ici ou ailleurs, font que de toute façon, il faut considérer que les ouvrages ne résisteront pas et que par conséquent, la modélisation doit se faire. Même s'il y a un ouvrage, on doit considérer qu'il ne va pas résister, qu'il faut se préparer à ce qu'il ne résiste pas. Cela n'empêche pas, ensuite, que la présence de cet ouvrage puisse permettre, justement, de maintenir des habitations. Nous n'allons pas continuer sur le sujet mais ce qui est important, c'est que, peut-être pas en 2050 mais en tout cas, juste après, un certain nombre de nos territoires du SCoT devront avoir des zones de repli, qui ne sont pas forcément dans le SCoT. L'érosion du trait de côte, les submersions marines, l'élévation des niveaux d'eau dans l'estuaire font que des habitats ou des activités économiques, même si c'est à une échéance encore un peu lointaine, devront trouver des zones de repli. Je pense que le ZAN commence à l'envisager un peu. Ce n'était pas prévu au départ. Mais peut-être que ces zones de repli pourraient ne pas figurer dans l'enveloppe du ZAN, puisque c'est une manière d'anticiper et de préparer l'avenir. Je pense que la loi a déjà un peu bougé sur le sujet et je pense que nous devons être vigilants sur ce point.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

Et puisque j'ai la parole – et après, je m'arrêterai –, je voudrais mettre un petit bémol ou en tout cas, une vigilance sur la question des modèles agricoles. L'adaptation des modèles agricoles, déjà, est un sujet qui est toujours compliqué. Nous en avons parlé dans l'atelier des élus. Adapter les modèles agricoles, cela ne plaît pas trop aux acteurs agricoles, lorsque l'on parle de cette manière. Je pense que nous avons un certain nombre de leviers, de capacités d'agir pour accompagner les mutations, mais aujourd'hui, la manière dont on peut faire bouger les modèles agricoles reste tout de même de la responsabilité des chambres d'agriculture, des Safer, etc. Je pense que nous devons être actifs tout en ayant conscience de notre capacité limitée d'agir.

Frédéric VASSE

Merci. Monsieur Riom.

Tristan RIOM

Je voudrais juste dire, par rapport à ce que dit Éric Provost, qu'en effet, nous n'avons pas directement la compétence de choisir le modèle d'agriculture sur notre territoire mais que néanmoins, dans le débat, et c'est là que c'est intéressant, cela nous touche, notamment sur la question de la ressource en eau, et si l'on parle de la qualité de l'eau. Je trouve qu'il serait intéressant, dans le SCoT, de faire remonter, sous forme d'inquiétude, voire de préconisation, le besoin de travailler sur cette qualité de l'eau. Et cela touche nécessairement à la question du modèle agricole.

Je voulais juste réagir en disant que le premier point est la répartition de la consommation d'espace, notamment en lien avec l'économie. C'est souvent remonté dans l'atelier des élus. Dans la réunion que nous avons eue à la Nantes Métropole, nous avons été un peu interpellés par le fait que l'on puisse soustraire les projets d'envergure régionale, nationale et européenne. On le comprend lorsque l'on a une approche comptable, à savoir que chacun gère un peu son foncier. Néanmoins, si l'on a une approche par les ressources, à savoir qu'il ne faut pas grignoter de terres agricoles sur notre territoire, cela peut tout de même nous interroger, parce que les terres non artificialisées sont une ressource. Et nous avons tout de même des illustrations très concrètes, aujourd'hui. Il y a eu tout un débat sur la question de l'École du Gaz, à Saint-Étienne-de-Montluc, où, typiquement, nous illustrons le fait que nous commençons à poser des actes en disant que nous, Métropole de Nantes, nous ne souhaitons pas voir l'École du gaz venir chez nous. C'est un exemple intéressant. L'idée de mettre la question de la rénovation thermique et celle de l'agriculture dans les questions économiques est revenue plusieurs fois et cela semble important.

Je terminerai en reprenant ce que disait Bassem Asseh. Il est évident qu'il faut un chiffre dans le SCoT. Je vais vous le montrer. Nous parlions tout à l'heure de l'étude de l'Insee et des différents scénarios. Le scénario de +180 000 habitants à l'échelle du pôle est le scénario dit « médian ». Le scénario de remise en cause de l'attractivité économique de l'Insee est un scénario à +43 000 habitants. Nous voyons la latitude que nous avons entre +43 000 et +180 000 habitants. Ce sont les chiffres de l'Insee. C'est intéressant. Quant au scénario où l'on ferme toutes les frontières, c'est un scénario à +20 000 habitants. Celui-là, nous n'en voulons pas. Je voulais juste poser cela : oui, il faut un chiffre, mais ce chiffre est politique et il touche à nos collectivités publiques.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

Jean-Sébastien GUITTON

Juste quelques mots, que j'exprime avec ma casquette de président du Syloa, qui est la structure porteuse du Sage, sur la question de l'eau. Je peux vous dire deux choses. D'abord, en effet, et c'est mentionné, une étude est en cours, dont nous verrons les limites, je vous le dis tout de suite, qui sont liées à la quantité de données que nous avons ou non pour bien comprendre ce cycle de l'eau. L'enjeu qui est devant nous n'est pas seulement la question de l'eau potable. C'est aussi celle de l'eau qu'on laisse dans nos rivières, dans nos milieux aquatiques, pour fonctionner. L'étude a vocation à dire, aujourd'hui et demain, avec le changement climatique, quel est le volume d'eau potentiellement disponible si nous voulons que nos rivières continuent à accueillir de la biodiversité et à jouer un rôle naturel, et quel est le volume que nous allons pouvoir répartir entre l'agriculture, l'industrie et l'eau potable, avec une priorisation qui est plutôt l'inverse de celle que je viens de dire. Une fois que nous aurons les études, que nous aurons une vision diagnostique, nous allons avoir besoin d'une parole politique, de territoires qui portent une stratégie et puisque nous parlons de maîtrise, tout à l'heure, qui portent une volonté de régulation. Nous allons donc avoir, en effet, la question des modèles agricoles, des modèles industriels, la question de l'eau potable, et je crois que là, nous serons pleinement dans notre rôle en étant capables, nous, d'avoir un discours, une stratégie visant à identifier les besoins sur notre territoire. Je rejoins évidemment Éric, quand il dit que les leviers d'évolution du modèle agricole ne sont pas d'abord dans nos mains. Mais pour autant, de même que tout à l'heure, nous parlons de la question de l'industrie et de la façon dont nous disons, dans le SCoT, dans le PAS, quel type d'industrie nous voulons favoriser – une industrie qui contribue à la transition écologique –, nous avons un enjeu, celui de dire que nous allons avoir besoin d'une agriculture diversifiée et durable, c'est-à-dire qui consomme la ressource qu'est l'eau à la hauteur de ce qui est possible. Sinon, nous allons tomber dans ce qu'évoquait Johanna tout à l'heure sur le fait que la ressource en eau sera, à un moment, un facteur limitant. Soit nous l'entendons et nous l'anticipons en cherchant à maîtriser et à influencer l'évolution de notre territoire et des modèles industriels et agricoles, soit nous actons que nous allons observer ce facteur limitant, le regarder faire et à un moment, le subir. L'évolution du territoire sera alors simplement la conséquence du constat de la dégradation de nos ressources et non de sa maîtrise. Je souligne l'importance de cette dimension et je répète qu'il faut absolument que nous, élus, nous puissions dire que nous avons besoin d'un modèle, de modèles, au pluriel, agricoles, industriels, de consommation d'habitat qui soient cohérents avec cela.

Je veux aussi souligner un autre point. Aujourd'hui, dans le débat sur le SAGE, qui n'est toujours pas validé par la préfecture – et nous avons pu avoir des débats entre nous –, se pose la question de savoir si nous sanctuarisons ou non certaines zones humides, en particulier, celles qui sont à la source des cours d'eau. Quand on se projette à dix, quinze ou vingt ans, on ne va pas pouvoir continuer à se dire que l'on doit protéger la source des cours d'eau sauf quand on a besoin de faire une route, sauf quand on a besoin de faire un lotissement, sauf quand on a besoin de faire... Il y a un moment où nous allons devoir porter ensemble cette ambition et cette détermination, de manière très forte. Nous l'avons fait ensemble. Nous avons voté le SAGE. Tous les élus l'ont voté, ou la plupart, en tout cas, en très grande majorité. Je crois qu'il faut continuer à porter cela sur notre territoire. De même, nous avons des secteurs de zones humides qui ont un rôle majeur à jouer, à la fois pour prévenir les sécheresses et pour prévenir les inondations. C'est une ressource incroyablement précieuse et je vous invite collectivement à faire en sorte que ce document dise clairement la détermination des élus à préserver ces ressources, pas uniquement pour aujourd'hui mais

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

vraiment pour dans vingt ans. Je crois que nous, collectivement, nous ne ressemblerons à rien si dans vingt ans, nous nous disons qu'en 2023, nous avons voté des choses qui entérinaient le fait de continuer à grignoter ces ressources, ces zones humides, ces sources de cours d'eau. Franchement, nous ne ressemblerons à rien, dans vingt ans, si aujourd'hui, nous ne montrons pas de détermination absolue sur ce sujet-là.

Frédéric VASSE

Merci. Il y a plusieurs interventions à suivre, dont celle de M. Ouvrard, en duo, quasiment, avec M. Euzenat.

François OUVRARD

Je voulais poursuivre également sur le sujet agricole, parce que l'on parle beaucoup de protection, de non-grignotage. Mais peut-être aussi que le moment va venir où nous n'aurons plus d'acteurs pour agir sur ces terres agricoles. Bien sûr, des modèles nouveaux peuvent arriver mais malgré tout, sur nos territoires notamment périurbains, on voit de moins en moins de fermes traditionnelles, et celles-ci ne sont pas compensées par de nouveaux modèles. Nous parlons là de centaines d'hectares de terres agricoles, qui partent plutôt sur des destinations « loisirs ». Notre interrogation est peut-être aussi de savoir si la puissance publique, comme nous pourrions le faire pour l'habitat, ne doit pas non plus s'insérer sur ce modèle agricole. Nous avons un EPF qui travaille beaucoup sur l'urbain. Ne devons-nous pas aussi réfléchir à ces terres agricoles pour les sanctuariser ? Ne devons-nous pas garantir qu'elles resteront agricoles, dans des modèles évolutifs et différents ? Il nous faut faire attention. Sur le territoire d'Erdre et Gesvres, la friche est quelque chose qui gagne aussi nos terres agricoles. Au bout d'un certain temps, la friche devient un gage de biodiversité intéressant, mais la terre agricole reste tout de même la terre nourricière. Il y a sans doute une réflexion à avoir de ce côté-là.

Philippe EUZENAT

En complément de ce que disait François, je précise que nous avons des outils, vis-à-vis de la préservation des terres agricoles. Nous avons deux PEAN sur notre territoire, si j'ai bien noté, qui sont parmi les plus grands ou les plus exemplaires de France. Je ne sais pas quel terme prendre. En tout cas, ils sont très stratégiques l'un et l'autre. Si nous voulons avoir une ambition collective sur ce sujet – c'est le troisième point que nous avons à l'écran –, je crois que nous devons avoir l'ambition de développer ces PEAN sur l'ensemble de nos communes et de nos intercommunalités, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

J'entendais tout à l'heure le débat au sujet de la préservation de la ressource en eau. Nous avons la main, nous avons une réflexion sur le type d'habitat que nous voulons. Nous nous la posons beaucoup moins sur l'activité économique et beaucoup moins encore sur l'activité agricole, et mine de rien, ce n'est pas un gros mot. Au-delà de la posture politique, qui peut être assez vite présente sur un sujet comme celui-là, il y a tout de même le sujet de la ressource en eau, entre autres, vous l'avez évoqué il y a quelques minutes, et ce n'est tout de même pas un gros mot que de nous dire que nous devons nous poser collectivement la question du type d'agriculture que nous voulons sur nos territoires, et, une fois que nous nous serons posé cette question, du type de préservation du foncier, que ce soit le PEAN ou tout autre outil dont je n'aurais pas connaissance, qui sera nécessaire.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

Je voudrais terminer mon intervention par une question. J'ai entendu, au début, dans le premier point, que la répartition de la consommation d'espace entre l'habitat et l'économie nous serait imposée par le Sraddet. Est-ce bien ce que tu nous as dit ou est-ce ce que j'ai compris, et mal compris ?

Bertrand GIRARD

Le Sraddet, dans le cas d'une territorialisation donnera une fourchette, un pourcentage qui sera réparti suivant la consommation entre les SCoT de la région. Pour le moment, nous n'avons pas encore le chiffre, à l'échelle régionale, ni la certitude d'une territorialisation.

Philippe EUZÉNAT

Très bien. Je n'ai rien dit. Merci pour cet éclaircissement.

Bertrand GIRARD

Et il faut justement avancer sur ce sujet-là.

Philippe EUZÉNAT

Oui, mais collectivement, sans qu'on nous l'impose. C'est au sein du Comité syndical que nous le déciderons, le moment venu.

David SAMZUN

Certes, mais s'agissant de la ventilation au niveau régional, quelle est la position du Pôle métropolitain sur le sujet ? Parce que nous pourrions aussi intervenir auprès de la Région pour que l'ensemble des départements ne soient pas traités de la même façon. Là-dessus, moi, je n'ai pas de totem. Mais j'ai entendu les propos relatifs à l'industrie. L'industrie est-elle au service de la transition énergétique ? La question est posée. Oui ou non ? Moi, j'ai une conviction profonde sur le sujet. Qu'elle en soit aujourd'hui partie prenante, oui, bien évidemment. Qu'il faille lui laisser le temps d'investir, d'y travailler, bien évidemment. C'est ce que nous faisons et c'est ce que nous accompagnons. Je crois foncièrement que ce Département, ce Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, particulièrement le Port et la région nazairienne, ont une responsabilité qui va bien au-delà du Pôle, du Département ou de la Région, mais une responsabilité nationale, voire européenne, sur les aspects énergétiques. Et je n'imagine pas que le Pôle ne puisse pas exprimer très clairement sa position à la Région des Pays de la Loire, même si j'entends bien la complexité, quel que soit l'homme ou quelle que soit la femme qui pilote la Région, de jouer sur le variateur au sujet du ZAN. Mais si nous ne regardons pas ces sujets, alors, nous entérinons le fait que tous les territoires sont traités de la même façon. Je ne serai pas de ceux-là.

Johanna ROLLAND

J'ajoute juste un mot. Je propose que les équipes vérifient la chose parce qu'à ma connaissance, d'après ce que j'ai saisi dans les débats entre la Région et l'État, l'État a refusé cette possibilité de différenciation. Il me semble que c'est ce qui a été évoqué en séance publique de Conseil régional hier.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

David SAMZUN

Ce n'est pas ce que nous a dit le ministre de l'Industrie la semaine dernière. Nous étions plusieurs. Je participais à une table ronde sur le sujet. Peut-être y a-t-il de la friture sur les lignes... Ce ne serait pas la première fois. Mais le ministre de l'Industrie nous disait le contraire.

Hervé PATUREAU

Je vais essayer de vous apporter des éléments d'information. S'agissant du ZAN, le chiffre de -55 % renvoie à l'objectif qui a été fixé dans la loi, et l'écart de 55 % est lié à la prise en compte des projets d'intérêt national et européen. À partir de là, ce qui renvoie à la plateforme aéroportuaire et au Grand Port maritime serait compté à part. Néanmoins, la Région, à travers son Sraddet, doit territorialiser cette politique nationale en appliquant des principes de différenciation. Ce qui a été acté, c'est le fait d'abandonner ce passage de -34 % pour la Région des Pays de la Loire, pour revenir à -55 % pour toutes les Régions. Au demeurant, la question qui est encore posée et pour laquelle nous attendons encore le concours du Sraddet, c'est comment, SCoT par SCoT, elle module cet objectif. Et j'irai même jusqu'à dire : va-t-elle donner un chiffre ? Parce que de ce fait, nous sommes sur une territorialisation beaucoup plus qualitative, à mon avis, avec une tension sur les chiffres peut-être un peu moins forte pour la première période décennale.

Frédéric VASSE

Juste un point d'ordre. Il est 16 h 52 et nous avons encore deux débats importants que nous devons absolument avoir avec vous. Si nous pouvions intervenir plus succinctement, les uns et les autres, ce serait très bien.

Jean-Louis THAUVIN

Je serai assez bref. Concernant la répartition de la consommation d'espace entre habitat et économie, il est vrai que – et c'est ce que nous avons déjà affirmé dans les ateliers – tous les territoires doivent pouvoir avoir des activités et de l'habitat. Aujourd'hui, nous sommes bien conscients qu'en matière d'économie, il y a sans doute plus de progrès à faire qu'en matière d'habitat, puisqu'aujourd'hui, les progrès précédents ont été moins flagrants sur la consommation des zones d'activité que sur la consommation des zones destinées à l'habitat. Mais malgré tout, il nous faudra les deux. Il serait dangereux de fixer un pourcentage entre les deux, pour les raisons que chacun imagine, parce qu'il ne faut pas freiner le développement des industries et des entreprises. Mais par contre, il faut leur donner un cap concernant la consommation foncière, avec un certain nombre de critères, qui peuvent être liés à l'emploi ou à d'autres données. Mais il faut bien quelques critères. En revanche, il faut que tout le monde puisse en accueillir, quelle que soit sa taille de commune ou de collectivité, d'intercommunalité.

S'agissant de la consommation en eau – vous savez que c'est un sujet sur lequel je m'étais déjà exprimé –, nous avons encore des progrès à faire, y compris sur la consommation de l'eau douce. Aujourd'hui, d'un point de vue national, la moyenne des consommations a diminué. Il y a encore matière à progresser. Nous sommes bien dans l'axe de la sobriété. En revanche, s'agissant des ressources souterraines, si je prends l'exemple de la nappe de Campbon, il se trouve que sur 8,5 millions de mètres cubes pompés, il y en a à peu près 2,5 millions qui partent pour les industries, aujourd'hui. Il faut donc absolument que des efforts

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

soient faits dans ce domaine de consommation, avec des recyclages d'eau, pour donner davantage de part à l'habitat et à la consommation d'eau potable, puisque c'est une eau de qualité potable et même de très bonne qualité. Il faut que nous puissions la partager entre le maximum d'habitants. Pour les industries, des recherches et des expérimentations sont en cours. Il faut fixer un cap de diminution de cette part trop importante de consommation d'eau de très bonne qualité potable que l'on utilise pour faire du refroidissement ou d'autres choses.

Ensuite, s'agissant du modèle agricole – je prends le troisième point : je vais vite, volontairement –, j'ai bien entendu certains dire que les leviers étaient plus réduits. Bien sûr, il y a le levier de la consommation en eau. Il faut que nous soyons attentifs à ce que nous n'ayons pas besoin de bassines sur nos territoires pour tel ou tel type de production. Mais il faut réaffirmer que l'agriculture est multiple, qu'elle est diverse. Il faut bien sûr favoriser le développement de l'agriculture de proximité, de type maraîchère, et nous en avons de plus en plus besoin sur le territoire, tout en essayant de faire en sorte de ne pas consommer de l'eau de façon astronomique. Mais aujourd'hui, il y a des modèles qui le permettent, et il faut peut-être aller vers ce type de modèle. En tout cas, c'est sans doute le point où nous avons le moins de leviers d'action parce qu'il y a une liberté d'entreprendre, une liberté de production. Nous avons donc un peu moins de leviers, mais nous avons tout de même un cadrage qui peut être fixé en encourageant des choses, en essayant d'être inventif au niveau des outils à mettre en place pour que cette agriculture de proximité, de production locale puisse se développer. Bien sûr, il y a des outils dont les collectivités disposent via la restauration scolaire, mais pas uniquement. Il y a aussi la consommation des habitants.

Je ne serai pas plus long, puisque j'ai promis d'être court.

Rémy NICOLEAU

Pour revenir sur le point 1 et la répartition de la consommation d'espace entre habitat et économie, les chiffres et les choses seront dits par le Sraddet mais moi, je n'ai pas envie de choisir, parce que l'un ne va pas sans l'autre, sur le territoire. L'habitat et l'économie sont liés sur la consommation d'espace et je pense que nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne, notamment au sujet des friches et sur la façon de requalifier nos zones ou nos zones d'habitat.

C'est également valable pour les mobilités. Je ne voudrais pas être à contre-courant mais je pense que nous allons avoir besoin de foncier. Comment faire, sur notre territoire, pour ne pas être dans l'immobilisme ? Parce que l'activité économique, elle, elle continue. Nous pouvons peut-être prolonger des choses, dans certains endroits, sur les zones d'activités, en matière de continuité économique, avant de transférer, de renaturer et de trouver des solutions alternatives pour ne pas rester dans l'immobilisme.

Pour la mobilité, c'est la même chose. On dit qu'il faut développer les liaisons douces, sauf que nous avons un axe où il y a 120 000 véhicules qui traversent Estuaire et Sillon tous les jours. Avant de faire une liaison douce entre Saint-Étienne et Savenay, si nous ne prenons pas de foncier avant l'alternative de la voiture, demain, nous n'y arriverons pas. Comment allons-nous renaturer et comment allons-nous passer de l'un à l'autre ? Aujourd'hui, sans cette position de ne rien faire ou de ne pas pouvoir faire, je pense que cette transition, nous la prendrions sans doute différemment.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

S'agissant de l'eau et du Sage, comment, là aussi, ne pas rester des empêcheurs de faire pour certains développements tout en préservant l'eau, en la préservant peut-être différemment ? Je relève toute cette problématique de ressources et de sources. J'ai entendu dire, dans je ne sais plus quelle entité : oui, on utilise de l'eau potable. Il faut taxer les entreprises sur le prix de l'eau. Aujourd'hui, en France, je crois que 2 % de l'industrie réutilise les eaux usées ou les eaux retraitées de nos stations d'épuration, ou les eaux parasites dont on ne sait pas quoi faire. Dans de nombreux pays européens, aujourd'hui, il y a 40 % de ce type d'utilisations. Si nous emmenons les entreprises avec nous, dans ces décisions que nous prendrons demain, pour les associer en leur disant qu'il ne s'agit pas de les taxer sur le volume d'eau qu'elles utilisent mais d'essayer de faire autrement, je pense qu'elles sont prêtes à le faire. Nous disions tous que les entreprises étaient innovantes et dans la transition. Notre rôle est peut-être d'écrire des choses pour inciter, je ne sais comment l'écrire, mais pour dire que cela devient un vrai sujet local et national, et pour les encourager à venir avec nous travailler sur ces utilisations d'eau qui sont balancées n'importe comment et qui, en plus, viennent perturber le fonctionnement de nos stations. Parce que le sujet est là.

Ce sont tous ces axes-là et ces particularités-là que j'aimerais que nous puissions écrire.

Thibaut GUINÉ

Je voudrais soulever une réflexion que nous allons nous poser sur la question de la répartition de la consommation d'espace entre l'habitat et l'économie, dont la logistique. Vous connaissez ma passion pour la logistique... Moi, j'ai une inquiétude : comment organisons-nous le foncier logistique sur notre pôle et comment fixons-nous les règles entre nous ? Aujourd'hui – nous en échangeons tout juste en amont –, quand Candia ferme, un promoteur de logistique arrive, achète l'usine Candia et vient installer automatiquement une plateforme parce qu'aujourd'hui, vu la tension que nous avons sur le foncier logistique, ce qui est très intéressant, c'est d'y investir sans parfois même savoir ce que l'on va y mettre, mais juste par principe. Sauf que le foncier logistique a une importance, demain, pour soutenir demain nos industries, parce que si nous avons une tension et qu'un acteur comme Amazon vient le prendre, cela nous intéresse peut-être beaucoup moins que de venir soutenir des industries comme Airbus ou les éoliennes flottantes, qui sont tout de même bien plus importantes pour la transition écologique. Comment est-ce que nous, nous allons faire en sorte que demain, certains acteurs mutualisent, alors qu'il s'agit d'un milieu tout de même très compétitif, où l'objectif est de tenir chaque bout de la chaîne logistique, et que le foncier est extrêmement important en termes de stratégies ? Devons-nous, demain, gérer nous-mêmes des plateformes de mutualisation, par le biais d'une SEM ou d'une SPL, pour permettre aussi de décloisonner certaines tensions qui existent entre les acteurs économiques et en même temps, pour maîtriser cet outil que sera le foncier logistique, pour accompagner à la fois l'économie et éviter une surconsommation du foncier par des stratégies de pure spéculation qui pourraient venir créer entre nous des tensions sur la question de la trajectoire en matière de ZAN et amener de la discorde entre nos territoires ? Je pense qu'un tel outil n'est pas si simple à mettre en place, mais je pense que nous ne pouvons pas faire l'économie de ce débat.

Johanna ROLLAND

Je voudrais préciser deux ou trois choses. La première est une position de principe. Je pense qu'il n'est pas inutile, dans la période, de dire et d'écrire que nous allons évidemment respecter

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

la loi sur le ZAN. Cela paraît un principe de base, mais je le dis, puisqu'un président de Région s'est permis de dire qu'il n'allait pas le respecter. En France, ne pas respecter la loi, cela s'appelle un acte de délinquance. Au-delà de cela, c'est assez problématique parce que si plus personne ne respecte les règles du « vivre ensemble », je ne sais pas comment nous allons faire collectivement. D'autant plus qu'il ne faut pas sous-estimer qu'au-delà de cette expression personnelle, certaines et certains, en ce moment, hésitent à lui emboîter le pas. Si nous avons trop de collègues qui lui emboîtent le pas et qu'il n'y a pas de réponse assez ferme sur ces sujets, cela veut dire que les territoires sérieux et respectueux comme le nôtre, comme les nôtres, globalement, dans l'Ouest, devront faire la part du travail pour tout le monde. Voilà pour ma remarque de principe.

Deuxièmement, dans la suite de ce qu'a évoqué Claire Tramier sur les sujets de différenciation selon les échelles de territoire, je pense que c'est absolument déterminant dans le débat qui nous occupe. Je vais prendre un exemple très concret. Nos collègues de Brière ont expliqué tout à l'heure la réalité de leur territoire. Pour prendre un exemple de nature différente, je vais citer, dans la métropole nantaise, la commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu. Cette commune, pour des raisons qui n'ont pas grand-chose à voir avec celles de la Brière, mais liées à l'infrastructure aéroportuaire, n'est objectivement pas en mesure de contribuer à l'objectif de logements que nous nous sommes collectivement assignés. Pourquoi dis-je cela ? Parce que si l'on ne choisit pas la bonne échelle de lecture de nos situations, il y a des réalités qui nous échappent. Je vous livre juste un chiffre : dans la métropole nantaise, nous avons construit, grosso modo, 60 000 logements au cours des dix dernières années, et sur les dix années précédentes, nous en avons construit 54 000. C'est-à-dire que la vérité des chiffres, c'est que sur les dix dernières années, nous sommes en augmentation de notre production de logements par rapport aux dix années précédentes. Cela, cela vaut si l'on regarde la métropole dans son entièreté. Si l'on regarde Saint-Aignan, en revanche, on n'est évidemment pas dans cette réalité. Je pense donc que nous avons besoin, dans nos travaux, si nous voulons être pragmatiques et respectueux de la diversité de nos situations de territoire, de bien regarder là où l'on met la loupe pour amener des réponses.

Frédéric VASSE

Merci. En accord avec les présidents qui m'entourent, je vous invite à avancer, parce qu'il y a des Nantais qui ont des trains à prendre. M. Samzun, a également des impératifs. Nous nous fixons l'objectif de terminer à 17 h 15. Ce timing convient-il à tout le monde ? Je vous propose de ne pas nous attarder sur les expressions, puisque vous aurez le document complet – il s'agit ici de la synthèse de ce que vous vous êtes dit dans les intercommunalités et qui fait sens entre vous. Il y a ce gros chapitre sur l'industrie, l'économie productive, la place de l'économie résidentielle dans les territoires ruraux, la question de la santé dans les thématiques de logement, d'économie, de mobilité, etc. Il y a eu de très beaux échanges, dans les intercommunalités, autour du pilier de l'équilibre, qui sont plutôt convergents, sur un certain nombre de sujets assez majeurs. C'est d'ailleurs ici, Madame la Présidente, que nous pointons d'inscrire la volonté d'une vraie politique d'aménagement du territoire national pour une juste répartition des richesses, des populations et des emplois, qui doit être inscrite dans le PAS pour affirmer un certain nombre d'éléments de rééquilibrage à l'échelle du pays.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

Nous voulions avoir le débat sur l'armature territoriale mais en fait, vous l'avez déjà largement défloré entre vous, dans vos expressions. La question de la responsabilité des polarités majeures et structurantes a été abordée par plusieurs d'entre vous.

Dans le travail de l'atelier du Pôle métropolitain est née cette quatrième typologie de polarité pour mieux accueillir. Fait-elle consensus ou non ? L'idée est d'aller encore une fois chercher ces centralités dans les territoires.

Enfin, vous avez déjà un peu abordé la question de la répartition des objectifs de logements – dont les logements sociaux – par EPCI pour chaque type de polarité. Mais nous pouvons peut-être aller plus loin.

Monsieur Aafort, merci d'ouvrir le bal.

Claude AUFORT

Je ne voudrais pas vous quitter sans avoir dit un mot. D'abord, si je prends cette partie-là – mais j'aurais beaucoup de choses à dire sur les autres –, la question des polarités et la question de l'équilibre des territoires, pour moi, est importante. La question que je me pose est la suivante : quelle coopération réelle et solidarité réelle entre les territoires, entre les villes ? Je prendrai l'exemple de la ville de Trignac, qui voit ses habitants travailler dans des usines qui ne se trouvent pas sur le territoire de la commune, mais qui participent à sa richesse. Les répartitions ne sont pas équivalentes entre les communes, même s'il y a quelques rattrapages, du fait de la CARÈNE. Cela pose la question – je ne parle pas de Trignac – sur le fait que dès le départ, je n'ai pas vu de cahier d'acteur des communautés de communes voisines, comme celle de Pontchâteau et de la Presqu'île (Cap Atlantique). La question que je me pose, c'est que nous risquons d'être ceux qui ont le pouvoir et qu'eux devront faire avec ce que nous, nous allons décider. Je ne vois pas comment nous pouvons faire, dans le plan stratégique, pour que dans l'équilibre des territoires, nous ne soyons pas confrontés à une situation où nous, nous avons l'industrie, par exemple, et où eux seraient notre réserve de logements ou notre réserve future, C'est un point qui me paraît important. Et comme je veux être bref, j'en reste là.

Frédéric VASSE

Une réponse immédiate sur votre question très importante des SCoT voisins : premièrement, l'idée était d'avoir un peu consolidé la version 1 du PAS pour être capables d'entrer en relation avec eux, d'aller présenter et discuter cette version 1, qui sera un peu plus solide que le premier document préparatoire. Deuxièmement, nous ne voulions pas les confondre avec les autres en mode cahier d'acteurs. Notre idée est d'adopter une vraie démarche officielle, d'autant plus qu'ils sont des personnes publiques associées.

Sylvie CAUCHIE

Qu'il y ait des discussions inter Scot me semble en effet essentiel, mais je voudrais rappeler qu'actuellement, il n'y a plus de SCoT sur la Communauté de communes Pontchâteau – Saint-Gildas. Et quand il existait, il couvrait uniquement son territoire. C'était un peu réducteur.

Jean-Claude PELLETEUR

S'agissant des mobilités douces, il m'arrive quelque chose à quoi je ne m'attendais pas. Depuis des années, il faut que nous améliorions les pistes cyclables. On ne cesse de nous dire qu'il faut faire davantage de pistes cyclables. Il y a maintenant un vrai débat, en France,

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

qui concerne les trottinettes. Qu'est-ce que l'on en fait ? Les trottinettes dans les villes, cela pose des problèmes. Maintenant, d'autres problèmes émergent : les pistes cyclables ne sont pas conformes avec l'usage des trottinettes, parce qu'elles sont trop déformées. Je ne sais pas ce que vont devenir les trottinettes, parce que cela commence à devenir problématique, même dans une petite commune comme la mienne. En tout cas, une chose est sûre : on va en utiliser de plus en plus. Si l'on en utilise de plus en plus, quel type d'infrastructures voulons-nous faire ?

Tristan RIOM

Je vais être très succinct parce que j'ai un train à prendre. Je vous prie de m'en excuser. Je voulais dire que dans les cahiers de concertation que vous avez publiés, le document assez complet que vous nous avez envoyé, la question des transports remonte très fortement, en lien avec l'armature territoriale. Cela remonte comme une très grosse attente, avec des propositions révolutionnaires, comme mettre un vélo dans un train, voire dans un car. Nos habitants sont allés loin... Je voulais juste vous parler d'une étude qui vient de sortir : « la France à vingt minutes de vélo », réalisée par le bureau d'études BL Évolution qui mène assez régulièrement des études. Il a étudié ce qui était accessible à vingt minutes de vélo pour tous les Français. Il dit que pour 95 % des Français, son école primaire est accessible à 20 minutes de vélo. Ils font la même chose avec la boulangerie, avec le lycée, etc. Je pense qu'une étude un peu poussée, à l'échelle du territoire, en lien avec les infrastructures et des modes de transport qui peuvent devenir structurants, demain, nous ouvrirait peut-être un peu les chakras. Moi, j'habite en centre-ville de Nantes. Ce n'est donc pas la même situation que d'autres. Mais nous avons parlé de ce sujet dans l'atelier des élus, où tout le monde était d'accord pour dire qu'il fallait aller vers la fin de l'autosolisme. Tout le monde n'est pas dans la même situation, mais il va falloir que nous y allions. Je pense qu'une étude un peu poussée sur les infrastructures serait utile : où elles se trouvent, comment on les connecte... Il n'y a pas que le RER métropolitain, il y a aussi le réseau de cars express. Je pense que c'est absolument nécessaire et qu'il y a là une attente très forte.

Claire TRAMIER

Je ne reviens pas sur la question des polarités, parce que ce qui a été dit reflète tout à fait mon intervention de tout à l'heure. Je voulais rebondir sur l'intervention de Tristan à propos des mobilités et des infrastructures nécessaires également pour les mobilités douces. Je serai peut-être un peu caricaturale, mais je dirai que finalement, là où l'on a besoin d'infrastructures pour les mobilités douces, là où elles sont les plus compliquées et où elles coûtent le plus cher, c'est dans les territoires qui n'ont pas les moyens. Si je regarde mon école primaire, d'où viennent les enfants ? La moitié viennent du bourg. Il n'y a pas de souci : ils peuvent venir à pied, voire à vélo ; c'est sûr. Mais il y a une bonne moitié des enfants qui viennent de logements qui sont le long des routes départementales, par exemple, sur lesquelles il est totalement inconcevable de faire circuler un enfant de huit ans à vélo, sans aménagement. Je ne dis pas que les aménagements sont totalement impossibles, mais la commune de Lavau n'a aucun moyen de mettre en œuvre de manière simple les infrastructures et les aménagements que cela nécessite. Je soumetts cette question à votre réflexion. Bien sûr, nous pouvons réfléchir à d'autres choses : une seule voiture qui embarque cinq enfants, par exemple. Nous pouvons réfléchir à des modes collectifs pour éviter que tous les parents viennent en voiture à l'école, mais je pense que la question de l'aménagement des mobilités douces et des mobilités actives a une résonance particulière et un peu compliquée dans nos

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

territoires ruraux, où cet aménagement est peut-être plus indispensable, puisqu'il y a objectivement moins de moyens pour aller en classe.

Sylvain LEFEUVRE

S'agissant de la densité et de son acceptabilité, on se rend compte que finalement, sur nos territoires, même si beaucoup de gens nous disent qu'il faut arrêter de construire, nous avons aussi beaucoup de gens qui ne se rendent pas du tout compte de ce que peuvent donner 25 logements par hectare, 30 logements par hectare, 35 logements... Nous, dans nos centralités, nous sommes capables de produire, à différentes échelles, du 120 ou du 130 logements par hectare. À Nort-sur-Erdre, à côté du centre du bourg, ou à Grandchamp-des-Fontaines, cela ne pose pas de difficultés. Il faudrait faire plus de pédagogie autour de cela, même si nous en faisons déjà beaucoup. Lorsque c'est bien conçu, lorsque vous n'avez pas de vis-à-vis, quand vous êtes au bord du bourg, à vingt minutes – nous parlions de la ville du quart d'heure, on va désormais parler de la ville de vingt minutes, à vélo –, cela se passe plutôt bien. Je pense qu'il faut aussi envoyer un message positif autour de cela.

Philippe EUZENAT

Nous parlons beaucoup des mobilités, des liaisons douces, et je trouve cela très intéressant, mais j'aimerais juste comprendre pourquoi, finalement, ce sujet est aussi prégnant. S'agit-il de lutter contre les gaz à effet de serre ? Si c'est le cas, en réalité, les mobilités sont responsables de 25 % de ces émissions. Le secteur du bâtiment, c'est tout autant, et pourtant, nous n'en parlons pas. Moi, je suis très attaché à l'écoconstruction. J'aimerais qu'il y ait davantage de bâtiments publics qui soient exemplaires, qui soient des vitrines. Et lorsque nous montrerons aux habitants que nous pouvons faire une école, une salle de sports, une mairie, une bibliothèque, ou ce que vous voulez, avec des matériaux plus sains et sans que ce soit forcément plus cher, je pense que nous aurons envoyé un message et que derrière ce côté « vitrine » et exemplaire de collectivités, ensuite, il y aura le volume pour qu'il y ait une vraie filière structurée sur notre territoire. Loin de moi l'idée de critiquer la liaison douce : ne vous méprenez pas sur mes propos ! C'est très bien que l'on en fasse autant sur les mobilités. Mais je crois que si nous voulons lutter contre le réchauffement climatique et les gaz à effet de serre, nous devons aussi nous attaquer au secteur du bâtiment. Je crois que le SCoT peut être un bon vecteur pour envoyer ce message, qui devra ensuite être appliqué dans les PLU de nos collectivités respectives. Je crois que ce serait un vrai message politique à envoyer, qui serait intéressant. Ce n'est qu'une proposition.

Rémy NICOLEAU

S'agissant de la responsabilité des polarités majeures et structurantes, autour des sujets de l'industrie et de l'économie, je voudrais revenir sur le positionnement de Johanna sur Nantes Métropole et le soutien à Écocombust 2 et à la centrale. Ce projet prend le virage de la transition, projet qui n'est peut-être pas la panacée pour demain, mais qui est déjà une belle étape. Depuis 2015, depuis que je suis ce projet, les choses avancent et avancent de façon intéressante. Je crois que c'est important, bien au-delà d'Estuaire et Sillon, pour le territoire. Je me permets, Johanna, d'inviter à poursuivre ce soutien, à continuer collectivement ce soutien, avec le Pôle métropolitain, à cinq présidents que nous sommes. Je pense qu'il y a un vrai intérêt à l'affirmer, sous une forme qu'il nous appartient de choisir, que ce soit par courrier ou par un autre biais. Je crois que dans cette enquête publique, qui durera jusqu'au

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

27 octobre, le fait que cette position puisse être prise, est une vraie chance, et peut-être, une chance à saisir.

Johanna ROLLAND

Pour ma part, puisque je l'ai fait pour la Métropole, je suis évidemment d'accord pour le faire au niveau du Pôle. J'évoque un deuxième sujet : la Région a récemment mis sur la place publique cette idée d'un mini-EPR à Cordemais. Moi, je vais au bout – chacun fera ce qu'il veut... Je ne crois pas avoir compris que les élus du territoire avaient été particulièrement concertés et je crois même pouvoir dire qu'ils ne l'ont absolument pas été. Deuxièmement, ce n'est pas raccord avec la stratégie nationale sur le nucléaire. Il ne s'agit pas de savoir si l'on est pour ou contre le nucléaire. La stratégie nationale, telle qu'elle est en train d'être pensée par l'État, porte sur des lieux où il existe déjà des installations nucléaires. Et je le dis comme je le pense : je crois franchement que dans la période, sur notre territoire, après avoir connu récemment un énième épisode autour de l'aéroport, nous n'avons pas besoin, avec l'histoire qui est la nôtre, avec Le Carnet, etc., quelles que soient nos positions, d'un nouveau sujet de clivage. Franchement, je pense que nous nous économiserions grandement de l'énergie et de l'efficacité.

Je suis donc favorable à ce que nous marquions notre soutien à Écocombust2, mais je suis aussi, je le dis sans dimension politique partisane aucune, pour que nous disions à la Région que nous n'avons pas besoin d'un sujet qui divise sur le site de Cordemais.

Puisque j'ai la parole, je la garde une seconde pour rebondir sur un sujet auquel Rita faisait référence tout à l'heure, entre RER métropolitain et RER non métropolitain. Nous avons en ce moment un débat, dans la discussion avec l'État et la Région, puisque dans le RER métropolitain, qui concerne la diversité de nos territoires, je le répète, il y a deux étapes. Il y a une étape qui ne passe pas par le ferroviaire ; elle passe par les cars. Cette étape est la plus vite atteignable dans le temps. Le ferroviaire, ce sera dans plus longtemps, en vérité. Aujourd'hui, la discussion que nous avons est très importante pour nous tous, parce que celles et ceux qui, dans leur territoire, n'auront pas de ferroviaire la semaine prochaine, peuvent avoir, en revanche, des cars qui desservent le maillage. La discussion, aujourd'hui, est la suivante : pour l'instant, l'État nous dit qu'il n'est prêt à financer que la partie ferroviaire, alors que nous, nous disons qu'il faut imbriquer les transports en commun et le transport ferroviaire. Je l'évoque ici, et nous pourrions en parler plus longuement, mais je pense qu'il serait tout à fait cohérent que le Pôle métropolitain puisse prendre possession de ce sujet, parce que si nous voulons vraiment que le RER métropolitain soit au service de tous les territoires, la vérité, c'est que nous ne pouvons pas tout miser sur le rail. Moi, je suis favorable à ce que l'on aille au-delà sur le ferroviaire, évidemment, mais nous savons tous que si l'on ne se concentre que sur le ferroviaire, cela n'ira pas. Nous avons donc deux discussions, en ce moment, avec l'État. Premièrement, il a été annoncé 700 millions d'euros pour les RER métropolitains, ce qui, pour 13 RER métropolitains en France, représente 53 millions d'euros pour chacun. Autant dire que le compte n'y est pas vraiment. Ensuite, nous avons une discussion de principe. Je suggère que nous organisions une réunion de travail sur ce sujet pour que les uns et les autres puissent entrer dans les contenus, parce que cela nous concerne vraiment les uns et les autres, en réalité.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 20 octobre 2023

David SAMZUN

Je vais devoir vous quitter. Veuillez m'en excuser. Pour réagir à l'intervention de Rémy Nicoleau, je suis bien évidemment favorable au fait de participer à l'enquête publique sur le projet Ecocombust, et de nous exprimer. Nous pouvons le faire savoir publiquement. Je crois que ce serait intéressant. Je partage le point de vue Johanna sur le sujet de centrale nucléaire, et j'aurai cette formule extrêmement claire : on m'a eu une fois sur un débat qui s'appelait Notre-Dame-des-Landes. On ne m'y reprendra plus.

Frédéric VASSE

Au moins, c'était rapide. Merci, Monsieur Samzun.

Claude AUFORT

Je vais répondre à mon collègue, Monsieur Euzenat.
La CARÈNE soutient, et c'est sur la commune de Trignac que cela se passe, l'idée d'un démonstrateur urbain. Nous travaillons avec un certain nombre de territoires sur ce sujet, à un processus de construction de bâtiments qui auraient toutes les qualités que vous évoquiez tout à l'heure. Nous allons passer à une deuxième phase bientôt, en novembre, et nous chercherons une duplication de ce type de bâtiments, puisque ce sera éventuellement une filière à créer à partir des principes que nous aurons pu travailler. Je suppose que nous aurons l'occasion d'en reparler et nous vous ferons signe à ce moment-là.

Frédéric VASSE

Merci beaucoup. Juste pour information, le groupe des vice-présidents à l'énergie avait travaillé sur les différentes sources d'énergie sur ce territoire pour en étudier les avantages et les inconvénients. Celle du nucléaire avait été abordée, dans ce groupe de travail. Nous disposons donc des arguments pour rédiger une note de positionnement et vous la soumettre prochainement.

Madame la Présidente, je vous laisse la parole pour conclure.

Johanna ROLLAND

Je vous remercie tous pour votre contribution active et je vous invite à noter la date du prochain comité syndical le jeudi 21 décembre à 14h30 à Nantes.

Je voudrais vraiment saluer la qualité du débat que nous avons. Nous nous étions fixés comme objectif de la démarche le fait qu'il ne s'agissait pas d'un SCoT au sens réglementaire, que nous ne nous inscrivions pas exclusivement dans une mise en œuvre technique lourde, mais dans un temps de débat sur le fond. Je crois vraiment que nous y sommes. Je voudrais donc remercier d'abord les équipes qui nous accompagnent. Il n'est pas si fréquent d'avoir, dans ce type d'espace, la diversité des débats tels que nous les avons là, à la fois de vrais débats d'actualité et en même temps, des débats de prospective. Je voudrais donc vraiment saluer et remercier Frédéric Vasse et toute l'équipe du Pôle, celles et ceux qui nous accompagnent et tous les élus qui sont actifs dans cet espace, qui, je le crois, est un espace précieux. Merci.